

CARTES SUR TABLE

2017



DES FAITS POUR DES ACTES

2014 T3 2014 T4 2015 T1 2015 T2 2015 T3 2015 T4 2016 T4 2016 T2 2016 T3 2016 T4 2013 T4 2014 T1 2014 T2 2014 T3 2014 T4 2015 T1 2015 T2 2015 T3 2015 T4 2016 T4 2016 T2 2016 T3 2016 T4



MEDEF



CARTES SUR TABLE

2017



MEDEF



ÉDITORIAL

La France vient d'élire un nouveau président de la République ainsi qu'une nouvelle et large majorité à l'Assemblée nationale pour soutenir sa politique. Le temps du débat s'achève, celui des décisions et des actes doit venir. Mais pour agir efficacement, il ne faut pas se tromper de diagnostic. Connaître la situation économique et sociale de la France est le premier impératif. Et cette situation doit être comparée à celle de nos principaux partenaires et concurrents, notamment de la zone euro. Car seule la comparaison nous permet d'apprécier la réalité de nos forces et de nos faiblesses. C'est l'objectif de cette édition 2017 de *Cartes sur table* intitulée « Des faits pour des actes ».

De cet exercice chiffré de comparaison, en particulier avec l'Allemagne, je retire trois enseignements clairs :

- La situation de notre économie et de nos entreprises s'est fortement dégradée depuis trois décennies, et plus particulièrement depuis quelques années. Pour autant, quelques signes d'amélioration commencent à apparaître, telle celle des marges grâce au CICE et au Pacte de responsabilité. Mais les chiffres sont têtus, et on peut constater au fil des graphiques que nous sommes encore loin de nos principaux concurrents, mais aussi des niveaux d'avant-crise. Le chemin du redressement sera long et exigeant, et nécessitera du pragmatisme et du courage.
- La situation de l'emploi est contrastée : les créations de ces derniers mois, réelles mais trop faibles, ne se traduisent pas encore dans les chiffres du chômage. Il faut mener les réformes du marché du travail pour relancer une dynamique de création d'emplois. C'est indispensable, mais cela ne suffira pas. Notre prochain défi réside dans la formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi. Et la question de l'emploi sur l'ensemble des territoires se pose avec force : que faire pour que la dynamique économique se traduise bien par un « mieux vivre » sur tous les bassins d'emplois et pas seulement dans nos métropoles ?
- Enfin, la question du chômage des jeunes doit continuer de nous interpeller. Notre système d'éducation primaire doit être d'urgence amélioré, la place des voies professionnelles dans notre système éducatif doit être renforcée, le manque de passerelles entre les filières est criant.

Le travail à engager est immense.

Tout cela ne sera possible que si on arrive enfin à s'attaquer à la lourdeur de la sphère publique, en commençant par la montagne des dépenses qui étouffent le système.

Diminuer leur poids est crucial dans les années qui viennent pour réduire les prélèvements fiscaux et sociaux sur les entreprises et sur les ménages. Cela signifie investir plus et mieux dans certains domaines (défense, éducation, formation, infrastructures) et moins dans les dépenses de fonctionnement ou dans des domaines non cruciaux. Là aussi, il faudra un courage et une détermination sans faille. Le redressement de la France sera à ce prix.

Les Français attendent ces réformes. Le monde nous regarde. Et il y a urgence.

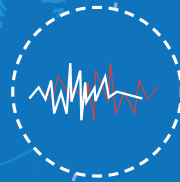


Pierre GATTAZ
Président du MEDEF



DES FAITS POUR DES ACTES

2014 T1 2014 T2 2014 T3 2014 T4 2015 T1 2015 T2 2015 T3 2015 T4 2016 T1 2016 T2 2016 T3 2016 T4 2013 T4 2014 T1 2014 T2 2014 T3 2014 T4 2015 T1 2015 T2 2015 T3 2015 T4 2016 T1 2016 T2 2016 T3 2016 T4



I - Pourquoi réformer la France ?

1. Une croissance à la peine
2. Des entreprises convalescentes
3. Un marché du travail déficient
4. Des finances publiques à assainir

II- Faire le choix d'une fiscalité compétitive sur les entreprises

5. Rapprocher les prélèvements obligatoires de la moyenne européenne
6. Réformer la fiscalité sur les entreprises
7. Refondre la fiscalité de l'épargne

III- Lever les freins au développement de l'emploi

8. Réduire l'inadéquation entre offres et demandes d'emploi
9. Revenir à un coût du travail compétitif
10. Revoir les règles d'évolution du Smic
11. Définir un droit du travail qui favorise l'adaptation et le développement des entreprises
12. Repenser la durée du travail

IV- Bâtir les compétences de demain

13. Faire une priorité de l'école primaire
14. Réhabiliter les filières professionnelles
15. Refonder l'apprentissage
16. Stimuler les vocations scientifiques

V- Faire de la protection sociale un atout

17. Revoir le financement de la protection sociale
18. Préparer l'avenir des retraites
19. Réformer le système de santé

VI- Simplifier et moderniser la sphère publique

20. Réduire le poids de la sphère publique
21. Améliorer l'efficacité de l'État et des fonctions publiques
22. Accélérer la simplification pour redonner confiance

1

UNE CROISSANCE À LA PEINE

La croissance ne permet pas à elle seule de résoudre les difficultés de l'économie, mais sans croissance, rien ne sera possible. Or elle peine à décoller : elle n'a pas dépassé en moyenne 1 % l'an entre 2012 et 2017, malgré sa légère accélération en fin de période (0,9 % en 2014, puis 1,0 % en 2015, 1,1 % en 2016 et peut-être 1,5 % en 2017). Ce rythme est inférieur à celui de la croissance de la zone euro, notamment en Allemagne, comme à celui de la croissance du Royaume-Uni.

Cette trop faible croissance française est préoccupante à un double titre. D'abord, elle ne suffit pas à la création du nombre d'emplois nécessaires pour réduire de façon significative et durable le chômage, ni à réduire le déficit et la dette publics.

Ensuite, le produit intérieur brut par habitant, c'est-à-dire le niveau de vie des Français, reste en deçà de celui d'avant crise, contrairement à la situation en zone euro. Aussi, le niveau de vie par tête en France a-t-il baissé relativement à la moyenne européenne. En particulier, le recul a été de 6 % par rapport à celui en Allemagne. Compte tenu de sa dynamique démographique,

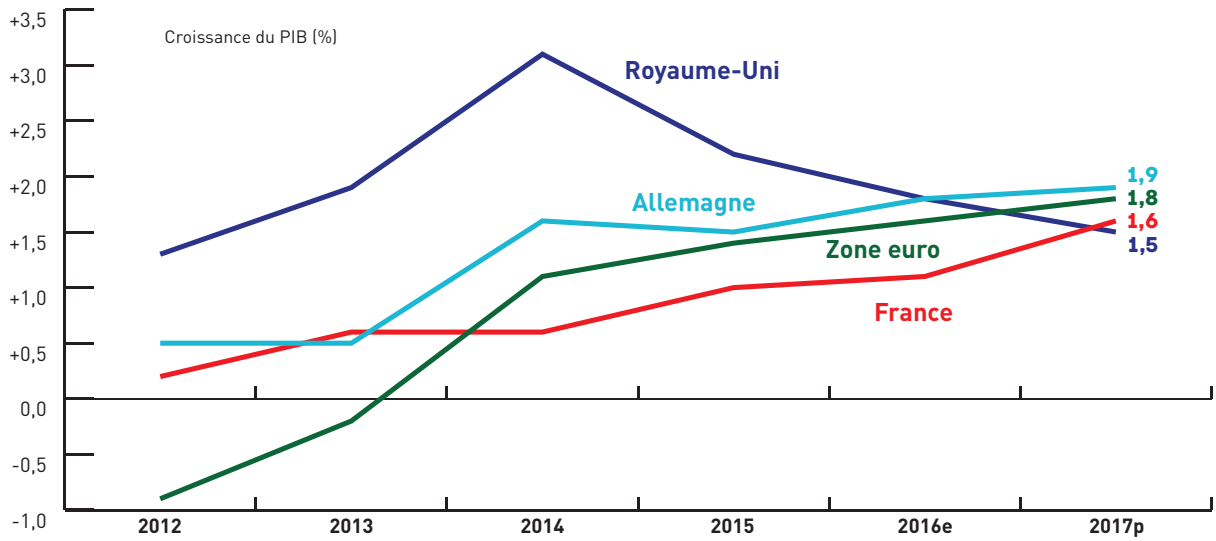
la France a besoin, pour maintenir le niveau de vie des Français ainsi mesuré relativement à celui des autres européens, d'une croissance annuelle du PIB supérieure à la moyenne des pays voisins.

Plusieurs raisons expliquent le caractère poussif de la croissance française : perte de compétitivité de l'économie durant quinze ans, insuffisance du volume de travail (trop faible taux d'emploi aux deux bouts de la vie professionnelle, chômage), dégradation de la situation des entreprises et affaiblissement du tissu productif, niveau et structure de la fiscalité, rigidité du marché du travail, mode de financement de la protection sociale, instabilité et complexité législatives et réglementaires.

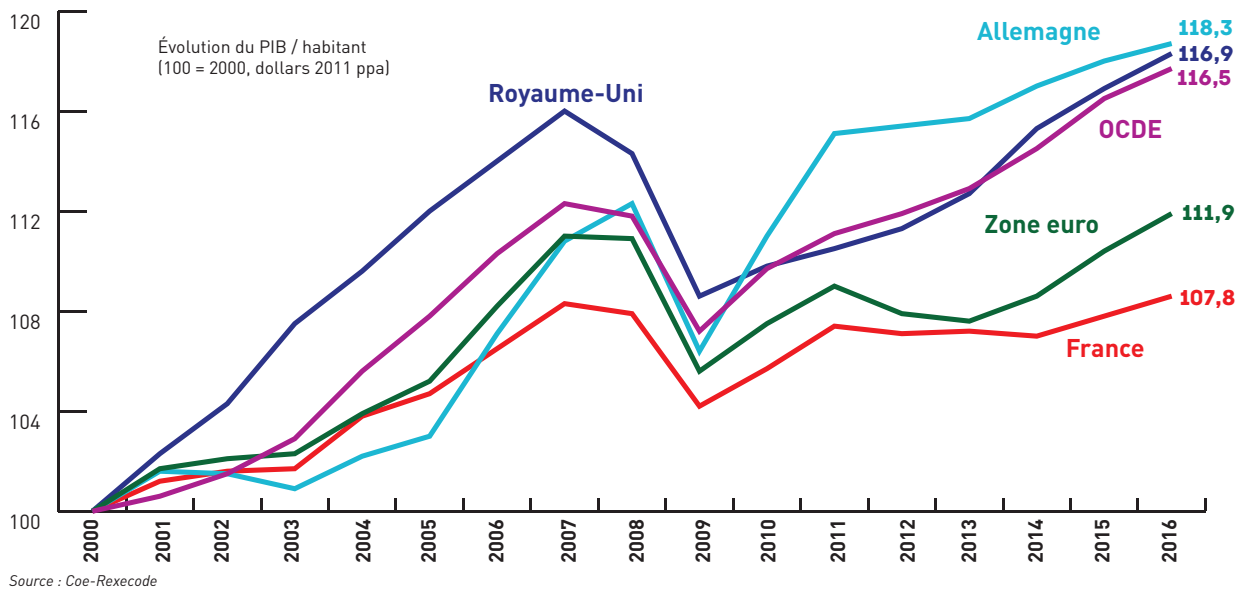
À moyen terme, la croissance est déterminée par la dynamique de l'offre et par des gains accélérés de productivité qui conditionnent la hausse des revenus des ménages autant que la restauration des marges et la compétitivité des entreprises.

**SANS CROISSANCE,
RIEN N'EST POSSIBLE**

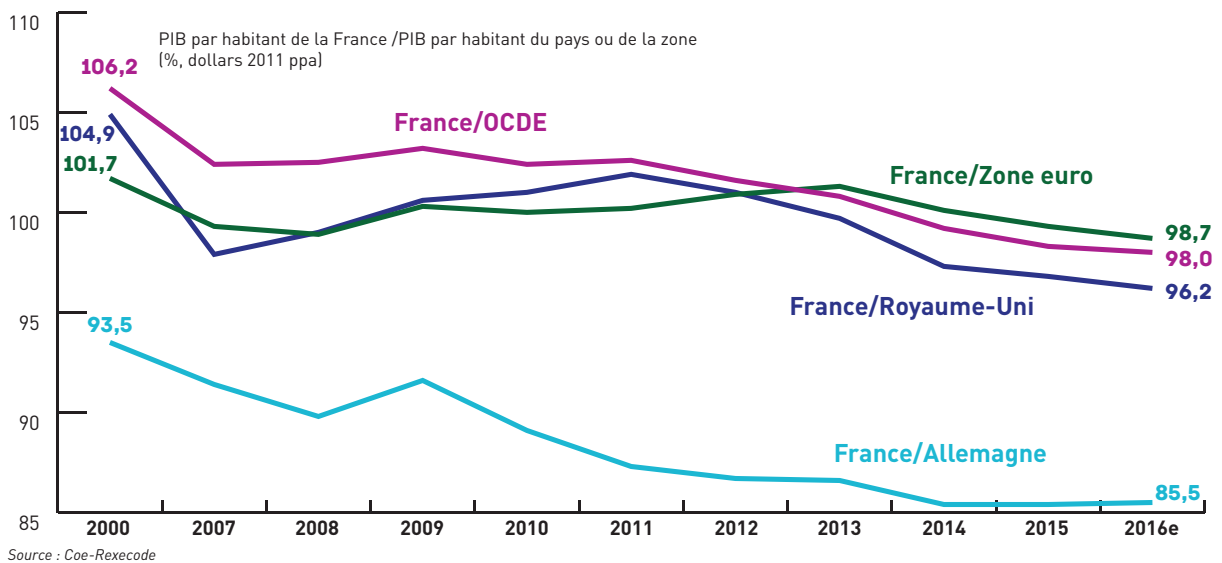
DÉCROCHAGE PAR RAPPORT À LA ZONE EURO...



... ET STAGNATION DE LA PRODUCTION PAR HABITANT DEPUIS DIX ANS...



... D'OÙ UNE BAISSSE DU NIVEAU DE VIE RELATIVEMENT AUX AUTRES PAYS AVANCÉS



2

DES ENTREPRISES CONVALESCENTES

Les entreprises ont été mises à mal durant les années qui ont suivi la crise financière. En 2013, le taux de marge des sociétés est tombé à son plus bas niveau depuis 1985. Il a commencé à se redresser en 2014 et surtout 2015, sous l'effet combiné de facteurs extérieurs favorables (baisse du pétrole, des taux d'intérêt et de l'euro) et d'une politique de compétitivité (CICE et Pacte de responsabilité notamment). Il reste que la situation des entreprises s'est davantage dégradée que celle de leurs concurrentes européennes, notamment allemandes.

Au cours des 15 dernières années, les marges ont augmenté deux fois moins vite qu'outre-Rhin, ce qui a pesé sur la capacité de l'appareil productif français à investir et à innover pour être plus compétitif.

De ce fait, les entreprises industrielles, comme celles de services, pâtissent d'un « manque à produire », car la demande existe. C'est vrai à l'international : la France continue de perdre des parts de marché à l'exportation par rapport aux autres pays de la zone euro, pourtant confrontés au même environnement (conjuncture

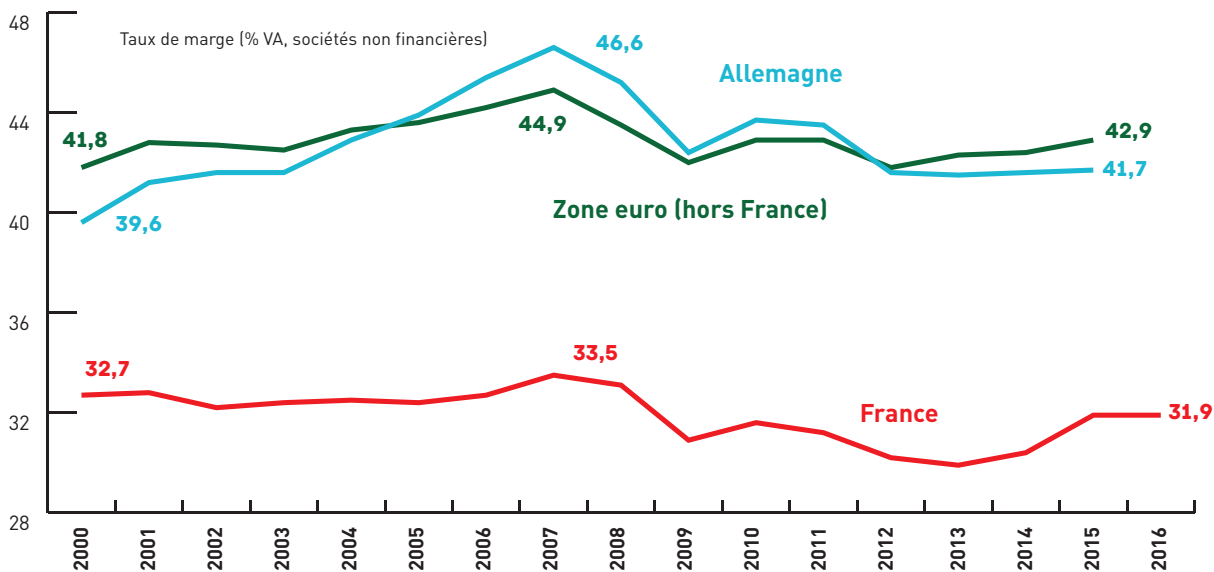
mondiale, cours de l'euro, concurrence des pays émergents, protectionnismes...). De la même façon, les producteurs français reculent sur le marché intérieur au profit de leurs concurrents étrangers, autre signe que la demande existe bien, mais que l'offre française ne parvient pas à y répondre.

La reconquête des marchés et le retour à la croissance supposent, entre autres, un potentiel de production plus étoffé et plus compétitif. Or son développement s'est ralenti après la crise, et le tissu industriel s'est même rétréci, au prix d'une réduction de l'offre nationale.

C'est dire l'importance de ne pas compromettre, mais au contraire de poursuivre et d'amplifier les politiques d'offre aujourd'hui engagées. Elles seules permettront l'aboutissement de l'enchaînement vertueux en train de s'amorcer : redressement des marges (première source de financement des entreprises), redémarrage des investissements, augmentation des parts de marché et retour à la croissance et à l'emploi.

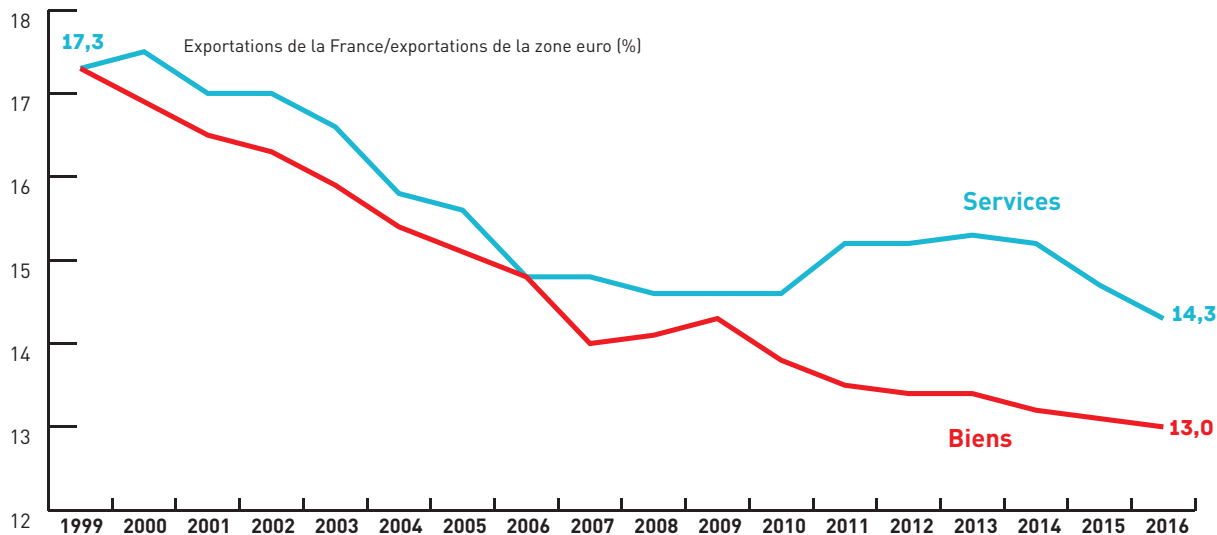
**DES MARGES INSUFFISANTES,
UN « MANQUE À PRODUIRE »**

DES MARGES MISES À MAL PAR LA CRISE



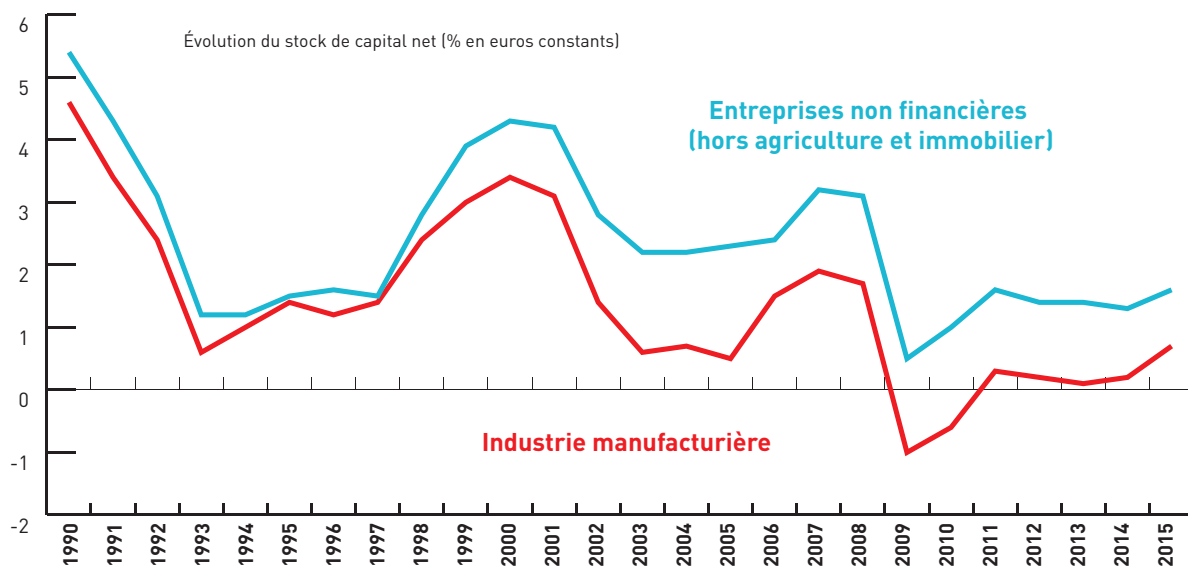
Source : Eurostat

DES PARTS DE MARCHÉ QUI CONTINUENT DE BAISSER



Source : Eurostat

UN POTENTIEL DE PRODUCTION QUI PEINE À SE REDRESSER



Sources : INSEE, Coe-Rexecode

3

UN MARCHÉ DU TRAVAIL DÉFICIENT

Le chômage est la première préoccupation des Français. Il commence à se résorber, mais demeure massif, un peu en dessous de 10 % de la population active. En 2016, 205 000 emplois salariés ont été créés dans les entreprises. Cette reprise de l'emploi doit être amplifiée pour que les effectifs retrouvent leur niveau d'avant crise et que le chômage baisse de façon significative.

Cette montée en puissance s'impose d'autant plus que la France enregistre un taux d'emploi parmi les plus faibles des pays industrialisés. En particulier, son taux d'emploi marchand est le plus bas d'Europe (41 % de la population en âge de travailler), contre 47 % pour la moyenne de la zone euro (54 % en Allemagne). Cet écart représente un déficit de plus de 2 millions d'emplois.

La structure du chômage est aussi préoccupante que son niveau : 44 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont des chômeurs de longue durée (un an et plus).

Ce sont près de 2,5 millions de personnes (dont un tiers depuis trois ans et plus) engagées dans la spirale infernale de la perte d'employabilité qui les éloigne toujours plus du marché du travail :

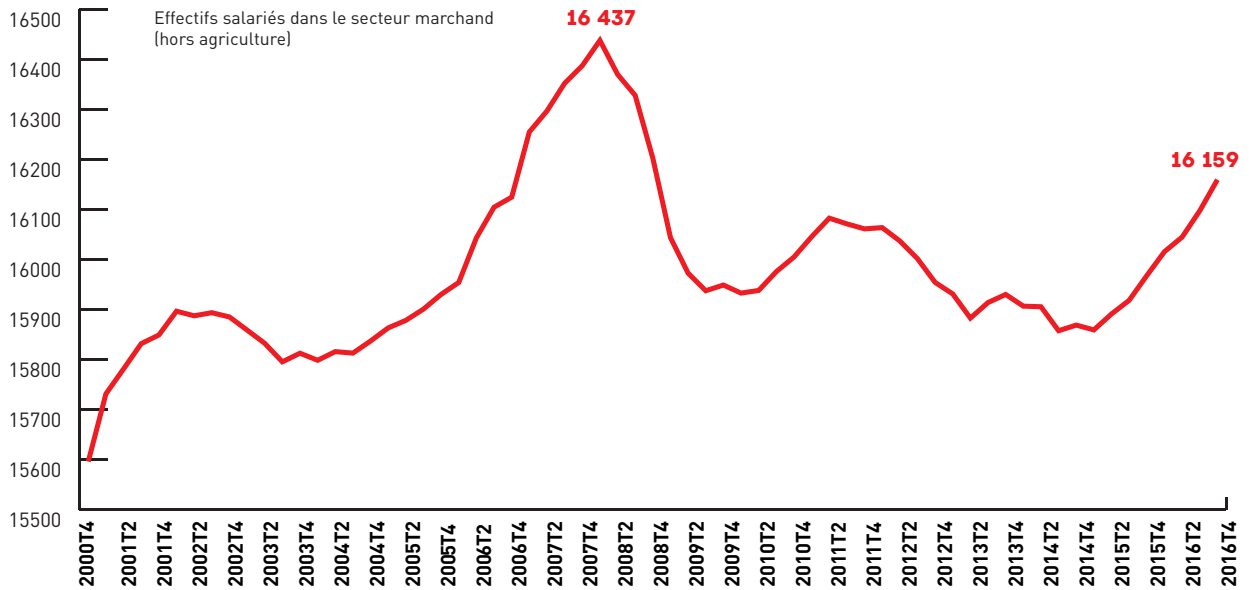
chacun sait que plus la durée du chômage s'allonge, plus la probabilité de trouver un emploi durable s'amenuise rapidement. Or, une réponse efficace à l'angoisse du chômage ne peut passer précisément que par le développement d'emplois dans les entreprises.

Cette situation préoccupante de l'emploi en France tient au fait que les bonnes réponses n'ont pas été apportées simultanément à tous les stades : insertion professionnelle des jeunes, maintien dans l'emploi des seniors et formation tout au long de la vie active pour garantir au salarié une réelle employabilité.

Au-delà, inverser la situation suppose un potentiel de croissance plus important, qui passe par plus de compétitivité et par des entreprises plus importantes en nombre et en taille. Encore faut-il que les entreprises susceptibles de proposer des emplois stables ne reportent pas leur décision ou n'y renoncent pas en raison d'un coût du travail non compétitif ou d'une peur de l'embauche inspirée par les lourdeurs et la complexité du droit du travail.

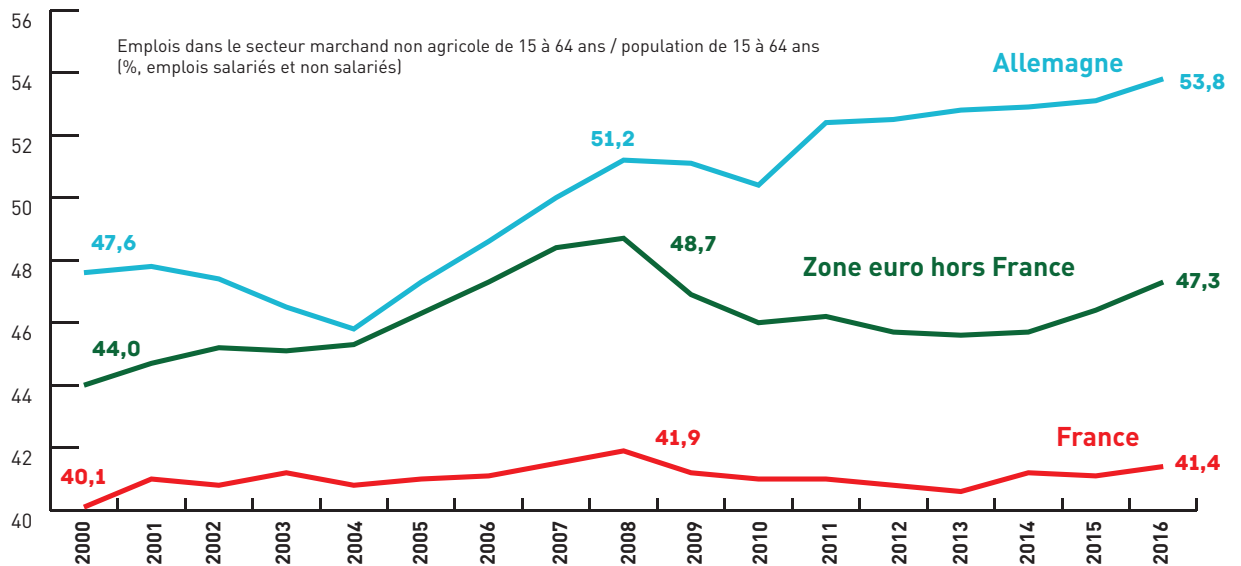
**LES BONNES RÉPONSES
N'ONT PAS ÉTÉ APPORTÉES**

UNE REPRISE DE L'EMPLOI À CONFORTER POUR RETROUVER LE NIVEAU DE 2007



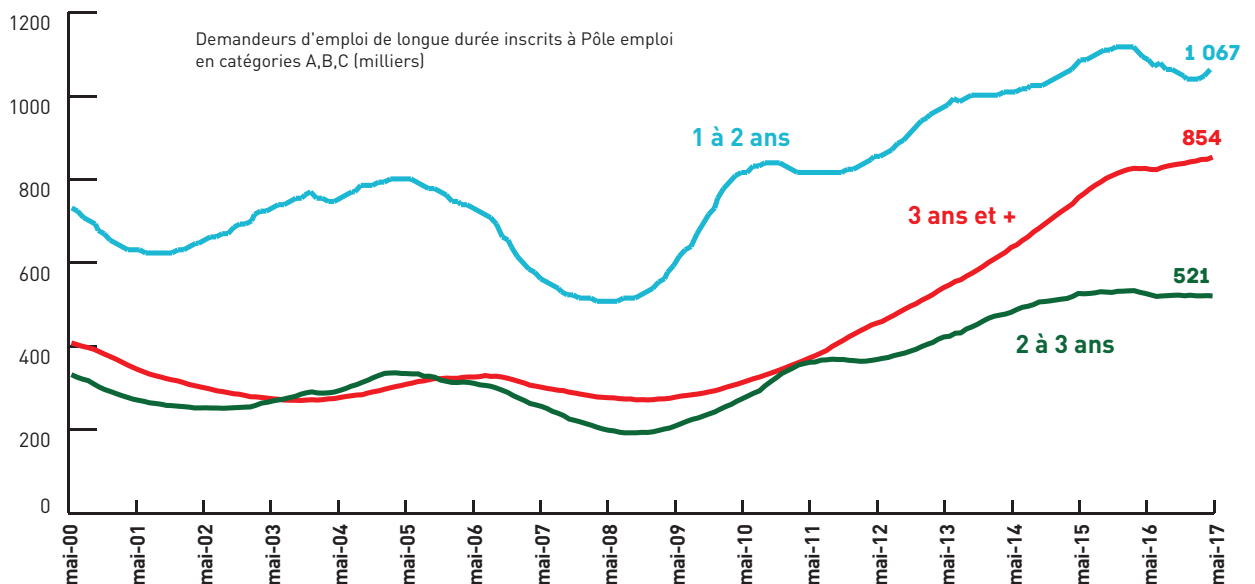
Source : INSEE

UN DÉFICIT STRUCTUREL D'EMPLOIS MARCHANDS PAR RAPPORT À LA ZONE EURO



Source : Eurostat

44 % DE CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE, PLUS D'UN TIERS D'ENTRE EUX AU-DELÀ DE TROIS ANS



Source : DARES

4

DES FINANCES PUBLIQUES À ASSAINIR

La France vit structurellement au-dessus de ses moyens. Depuis plus de quarante ans, ses comptes sont déficitaires. Le déficit ne passera toujours pas sous la barre des 3 % du PIB en 2017, à la différence de tous les autres pays de la zone euro, sauf l'Espagne.

Plus préoccupant, le solde primaire (hors charges d'intérêt sur la dette), qui reflète la qualité d'une gestion des finances publiques, est négatif (-1,2 % en 2017), alors qu'il est excédentaire dans les autres pays de la zone euro, hormis l'Espagne et la Finlande (à un moindre niveau).

En conséquence, la dette publique continue de s'alourdir pour s'approcher des 2200 milliards d'euros en 2017, soit 96,4 % du PIB en 2017 (+15 points depuis 2010), ce qui accentue la divergence avec l'Allemagne (-16 points sur la même période pour revenir à 65,8 % du PIB).

Ce qui est en cause, c'est une dépense publique hors de contrôle, toujours plus élevée d'année en année, même si le rythme se modère. Rapportée au PIB, la dépense s'est un peu repliée (56 % en 2017 contre 57,3 % en 2014, son record), mais demeure très

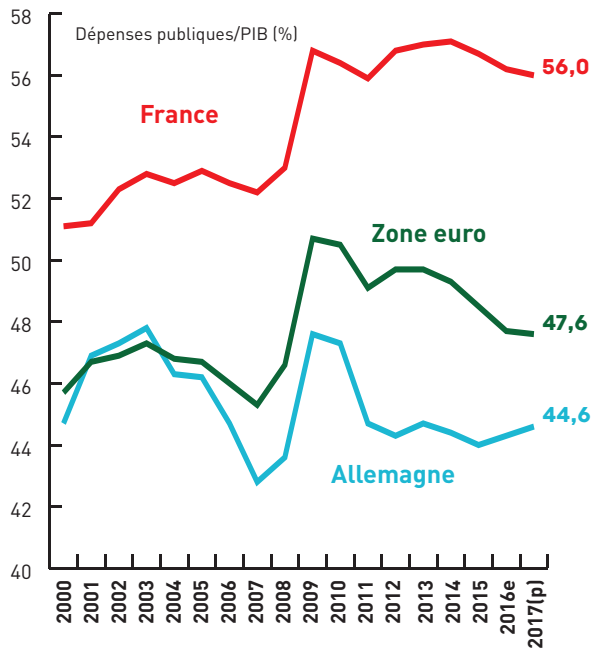
supérieure à son niveau d'avant crise (52 %), et plus encore à la moyenne européenne (47 %) et à celle de l'Allemagne (44 %), sans performance meilleure que dans ce pays, bien au contraire, en termes de compétitivité et d'emploi notamment.

Les raisons sont bien connues : absence de réforme de la sphère publique, dérive des dépenses sociales et politique publique qui bride le fonctionnement des marchés puis cherche à corriger les déséquilibres créés, par des subventions ou des exonérations qu'il faut ensuite compenser par des prélèvements obligatoires supplémentaires.

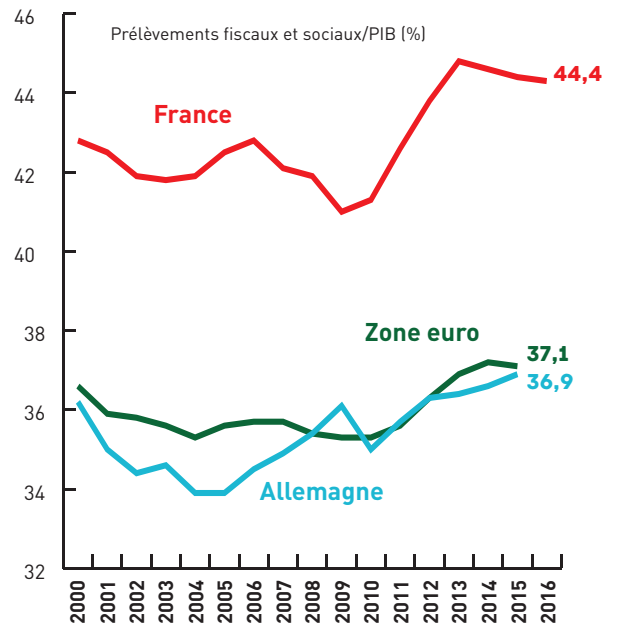
Cette culture de la dépense, qui a marqué les dernières décennies, explique le niveau de prélèvements fiscaux et sociaux qui pèsent lourdement sur les ménages et sur les entreprises, avec 44,4 % du PIB en 2016, très au-delà de la moyenne des autres pays européens. Par leur niveau mais aussi leur structure, ils obèrent la compétitivité des entreprises au détriment de la croissance et de l'emploi.

**(UNE DÉPENSE PUBLIQUE
HORS DE CONTRÔLE)**

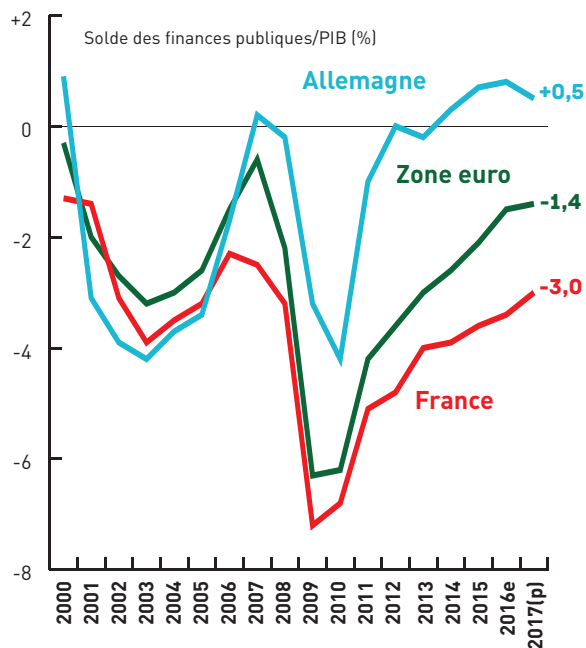
DÉPENSES



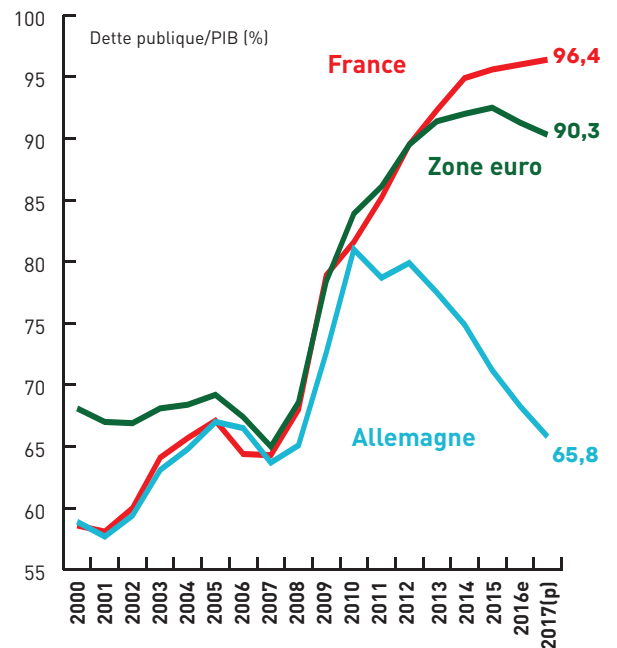
PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES



SOLDE



DETTE



Sources : Eurostat, Commission européenne; OCDE et INSEE (prélèvements obligatoires)

5

RAPPROCHER LES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES DE LA MOYENNE EUROPÉENNE

Riche d'opportunités à l'exportation, la mondialisation se traduit aussi par une concurrence accrue sur le marché intérieur comme sur les marchés extérieurs. Dès lors, la compétitivité-prix est plus que jamais décisive pour les entreprises françaises.

Or, elles sont aujourd'hui pénalisées par des prélèvements fiscaux et sociaux particulièrement défavorables, qui représentent près de 25 % de la richesse produite chaque année, contre 22 % en Italie, 16 % au Royaume-Uni et 14 % en Allemagne. C'est ce niveau, le plus élevé d'Europe, qui contraint les pouvoirs publics à la multiplication de niches, d'exonérations et de subventions nuisible à la stabilité et à la lisibilité du cadre fiscal.

Avec le CICE et le Pacte de responsabilité depuis 2014 puis le plan PME en 2015, un premier pas a été engagé vers l'allègement des prélèvements. C'est le CICE, assimilé conventionnellement à une « subvention » en comptabilité nationale, qui explique la baisse de la pression fiscale en 2015. L'effort doit être poursuivi et amplifié si l'on veut restaurer la capacité d'investir des entreprises en France.

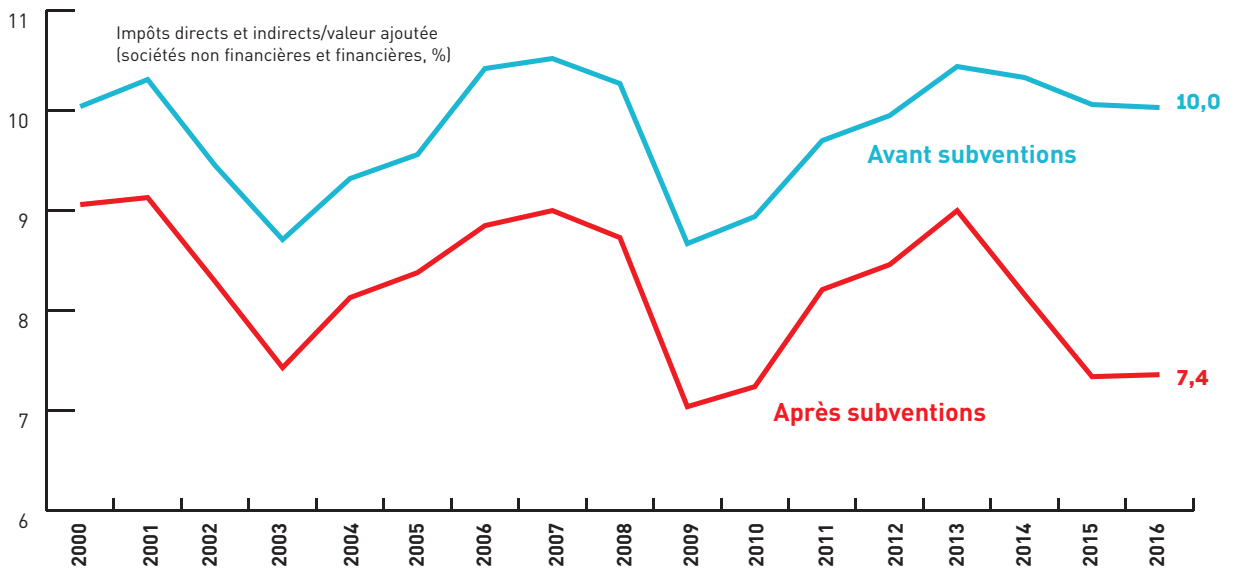
Il en va tout autant de l'attractivité du territoire. C'est pourquoi il faut s'orienter vers une fiscalité de croissance, c'est-à-dire une

fiscalité compétitive, à la fois en niveau (prélèvements abaissés à la moyenne européenne) et en structure (harmonisation des règles d'assiette) ; supprimer les impôts et taxes sur les facteurs de production (salaires, investissements), plus lourds qu'ailleurs en Europe et indépendants de l'activité et des performances de l'entreprise ; réformer la fiscalité sur le capital.

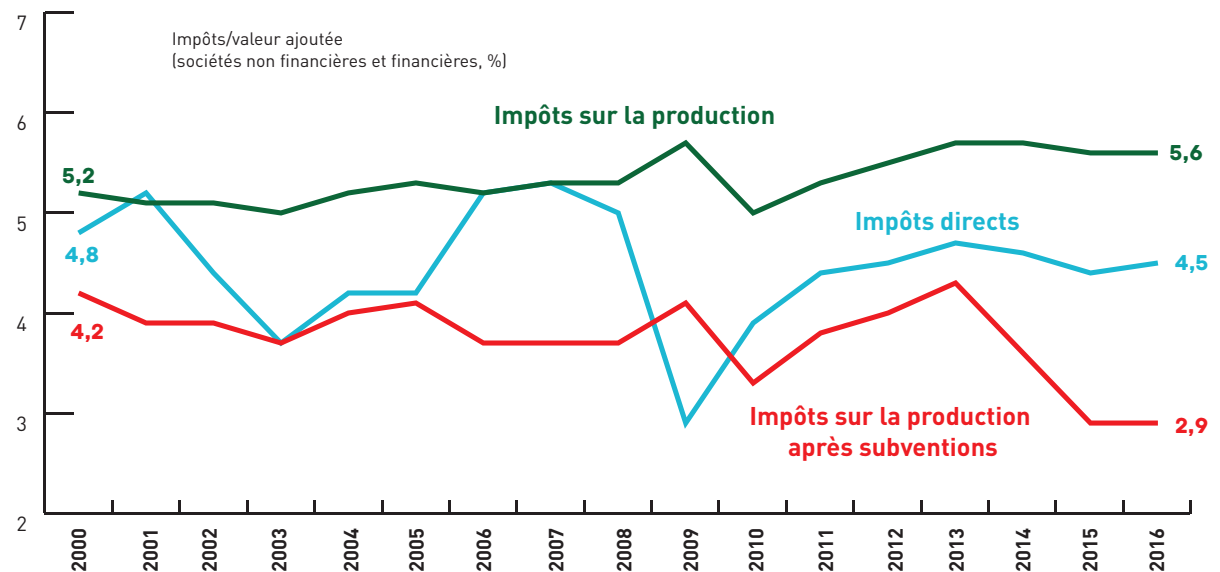
La forte concurrence fiscale en Europe impose d'agir vite sur tous les fronts : opérer une nouvelle baisse de charges sociales dès 2018 pour permettre la transformation du CICE, supprimer en cinq ans les impôts et les taxes sur les facteurs de production pour ne taxer les entreprises que sur la base des profits qu'elles dégagent, redéfinir une assiette d'imposition des entreprises compatible avec leur développement et ramener le taux d'impôt sur les sociétés dans la moyenne européenne.

**S'ORIENTER VERS
UNE FISCALITÉ DE CROISSANCE**

DES ALLÈGÈMENTS RÉELS MAIS INSUFFISANTS...

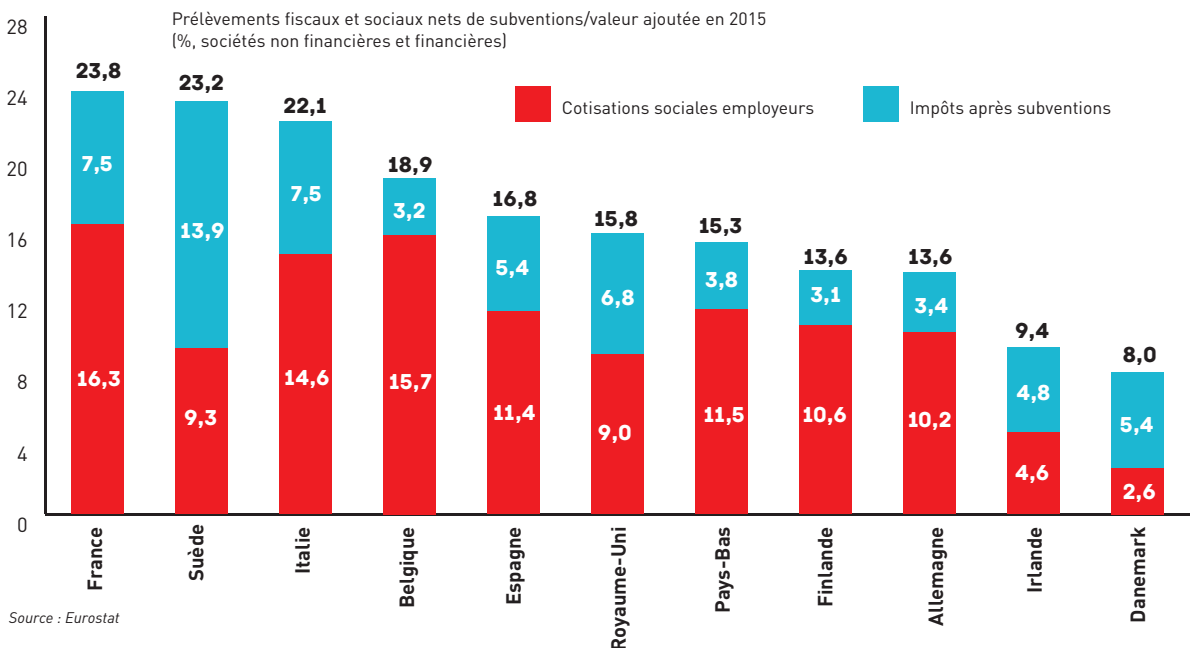


Source : INSEE



Source : INSEE

... POUR DIMINUER SIGNIFICATIVEMENT UN TAUX DE PRÉLÈVEMENTS RECORD EN EUROPE



Source : Eurostat

6

RÉFORMER LA FISCALITÉ SUR LES ENTREPRISES

La fiscalité locale ne cesse d'augmenter entre 2011 et 2015, la hausse a été de 13 % pour la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), 14 % pour la Cotisation foncière des entreprises (CFE) ou la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), 18 % pour le Versement transport (VT), 21 % pour la Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom), c'est-à-dire deux à trois fois plus vite que la croissance du PIB.

Ce sont autant de taxes fondées pour l'essentiel sur les facteurs de production. En outre, il existe des écarts importants entre les territoires, au détriment de la compétitivité de certaines entreprises. En attendant la suppression des impôts sur la production, il est urgent de plafonner l'ensemble des taxes et impôts locaux en fonction de la valeur ajoutée des entreprises et de financer les collectivités par une fraction d'impôt national – TVA ou impôt sur les sociétés – comme c'est le cas en Allemagne.

La refonte de la fiscalité passe également par un allègement de l'impôt sur les sociétés, le plus lourd en Europe : en 2016, le taux marginal de l'IS était de 34,4 %, alors que la moyenne européenne était de 22,5 %. Il est impératif de baisser le taux de l'IS à cette moyenne européenne d'ici 2020. Simultanément, proposer une

définition commune du résultat soumis à l'IS permettra d'assurer l'équité entre les entreprises des pays membres.

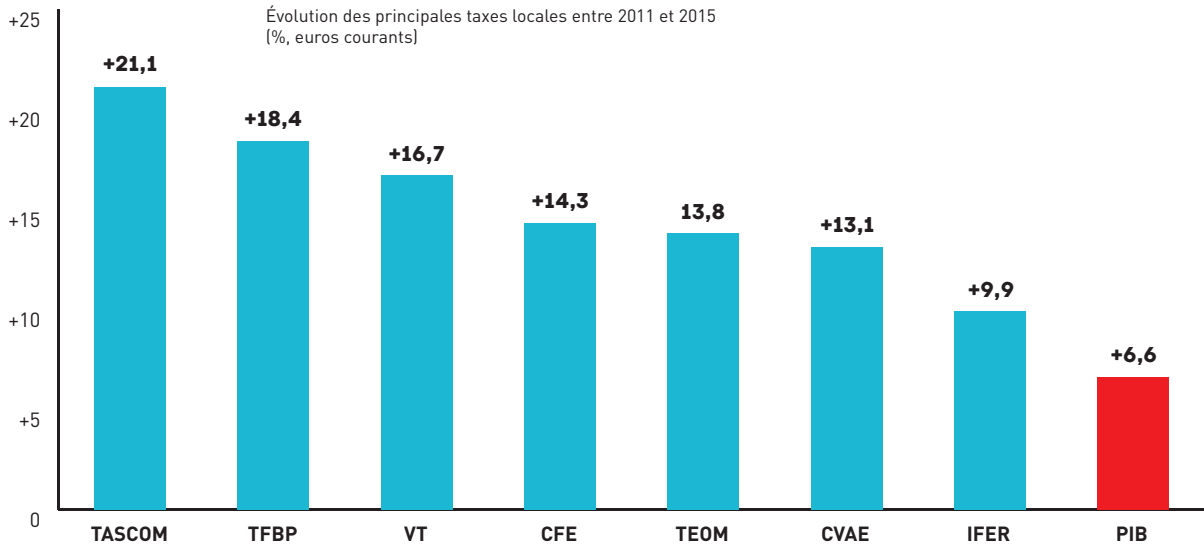
Enfin, il faut supprimer les trop nombreuses taxes complexes, coûteuses à recouvrer et au rendement modeste : l'Inspection générale des finances en a recensé 179 qui rapportent chaque année moins de 100 millions d'euros, contre 24 en Italie et 3 en Allemagne.

Malgré quelques suppressions depuis 2015, le choc de simplification annoncé n'a pas eu lieu (création d'autres taxes dans le même temps, suppression de la C3S prévue dans le Pacte de responsabilité non menée à son terme).

Une règle stricte doit s'imposer : pas d'obligation nouvelle sans suppression d'obligations existantes, à hauteur d'une pour une dans un premier temps puis d'une pour deux, à l'instar de pays voisins (Belgique, Royaume-Uni...), en s'interdisant toute rétroactivité fiscale.

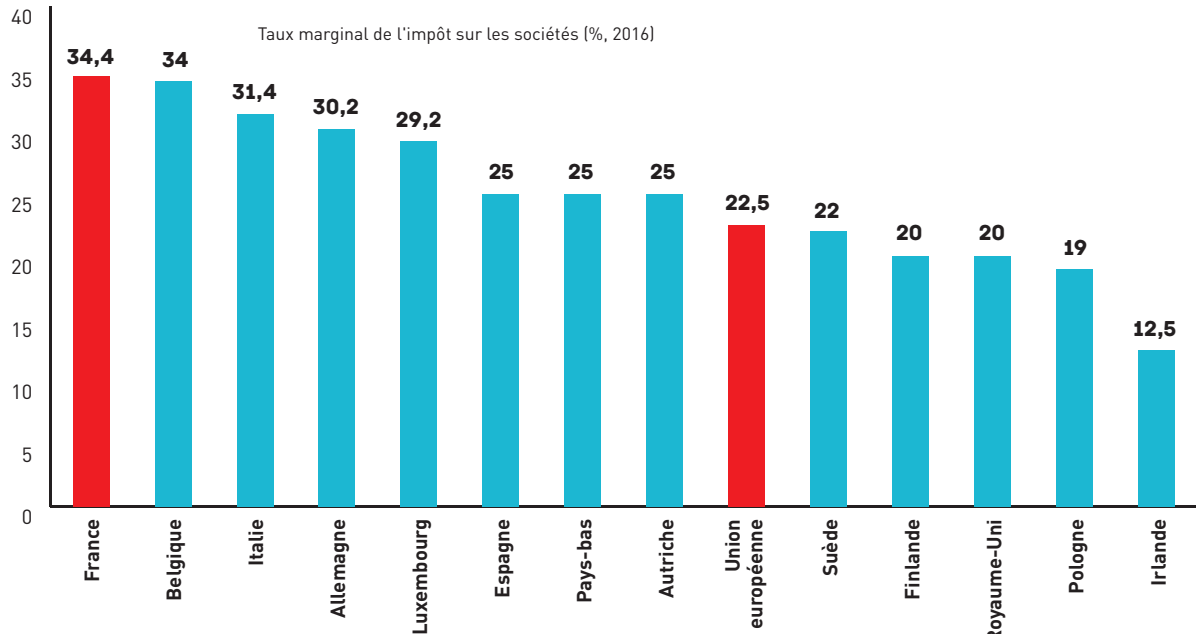
**(SUPPRIMER LES IMPÔTS
SUR LA PRODUCTION)**

REFONDRE LA FISCALITÉ LOCALE QUI PÈSE TROP MASSIVEMENT SUR LES FACTEURS DE PRODUCTION



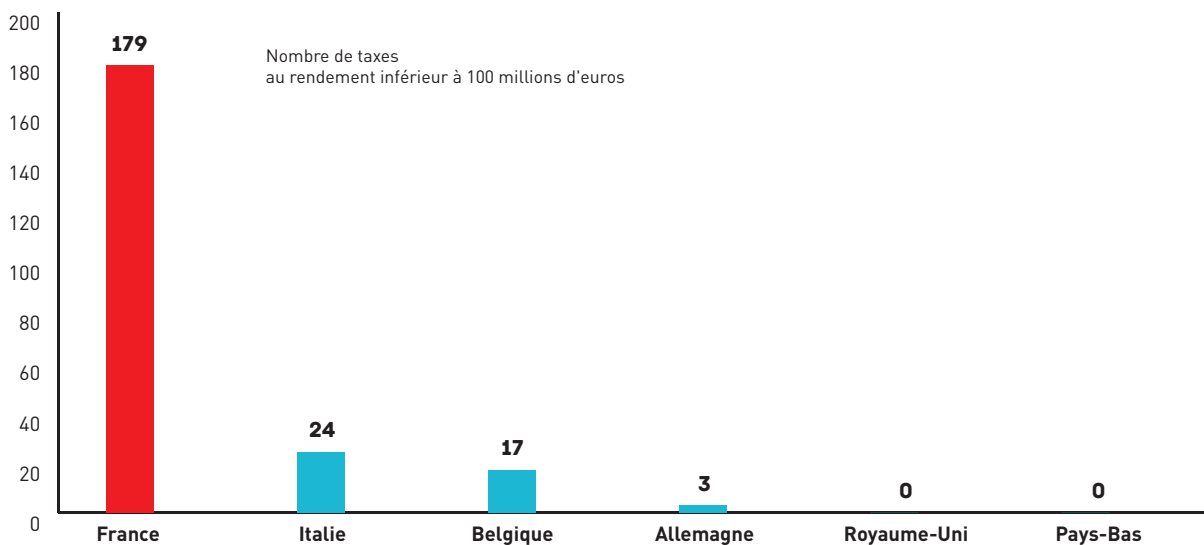
Source : Baromètre de la fiscalité locale sur les entreprises (Modaal)

BAISSER LE TAUX DE L'IS À 22 % D'ICI 2020



Source : Taxation trends in the European Union (2016)

SUPPRIMER LES TROP NOMBREUSES TAXES COMPLEXES ET PEU RENTABLES



Source : Inspection générale des impôts

7

REFONDRE LA FISCALITÉ
DE L'ÉPARGNE

La taxation du capital en France est la plus lourde d'Europe. Elle est confiscatoire pour les épargnants : le taux d'imposition marginal des dividendes en vigueur en 2017 est de 40,2 %, contre 26,4 % en Allemagne. Celui des plus-values mobilières est de 58,2 % contre 26,4 % en Allemagne.

Elle est pénalisante pour les entreprises : pouvoir lever des capitaux les contraint en effet à une rentabilité plus élevée qu'ailleurs, puisque servir à l'apporteur de fonds, imposé au taux marginal le plus élevé, un dividende net de 100 euros exige de dégager en 2017 un résultat brut de 273 euros en France, soit 40 % de plus qu'en Allemagne et 37 % de plus qu'au Royaume-Uni.

Pour servir un intérêt net de 100 euros à l'apporteur de fonds d'emprunts imposé au même taux marginal, l'entreprise doit dégager un résultat brut de 263 euros en France, soit 93 % de plus qu'en Allemagne et 45 % de plus qu'au Royaume-Uni.

C'est un handicap majeur pour le développement des entreprises dans un marché unique où la circulation des capitaux est totalement libre et la concurrence fiscale entre pays membres de plus en plus vive pour les attirer sur leur territoire.

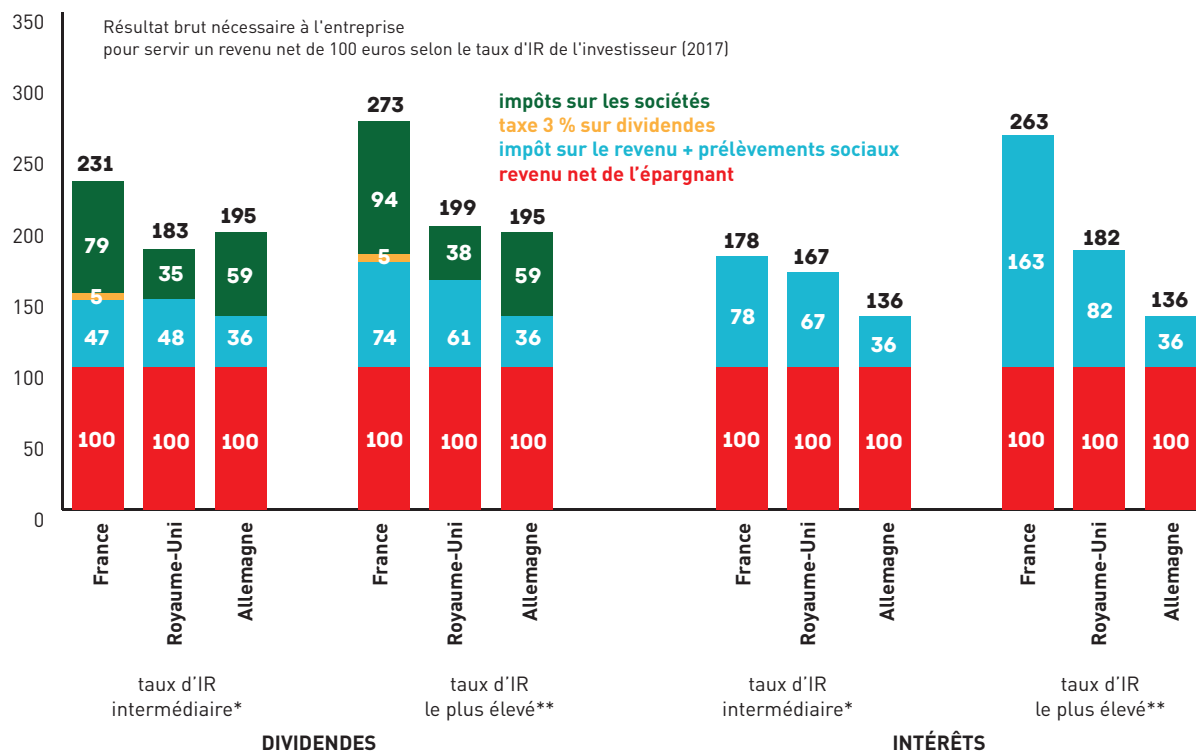
Il est donc urgent d'adopter une stratégie fiscale qui encourage l'épargne des Français – plus abondante qu'ailleurs, mais trop peu orientée vers le financement des entreprises – à s'investir en actions et en obligations, et qui rende plus attractive la France pour les investisseurs étrangers : ne pas surimposer l'épargne à risque et permettre de la rémunérer à des conditions compétitives.

Imposer à un taux forfaitaire de 25 % les plus-values et les revenus de l'épargne, en prévoyant des régimes spécifiques pour l'épargne longue, est la réforme majeure à mener pour assurer durablement le financement des entreprises et le renforcement de leurs fonds propres.

Il conviendra en même temps de cesser de taxer la détention du capital en plus des revenus du capital – cas unique en France – en supprimant l'ISF et d'alléger la fiscalité des transmissions pour favoriser la pérennité des entreprises.

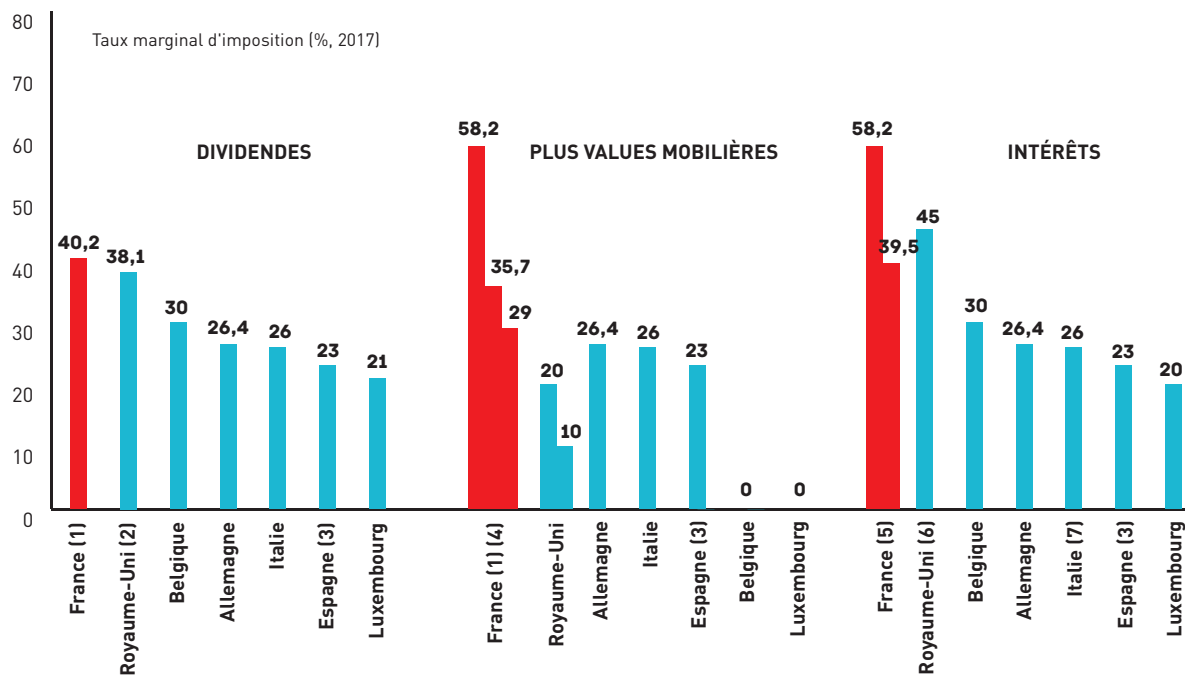
**ORIENTER L'ÉPARGNE
VERS LES ENTREPRISES**

RÉTABLIR UNE FISCALITÉ SUR L'ÉPARGNE ATTRACTIVE POUR LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES...



Source : AMAFI *taux d'IR de 30% en France, de 32,5 % (dividendes) et 40 % (intérêts) au Royaume-Uni.
**taux d'IR de 45 % en France, de 38,1 % (dividendes) et 45 % (intérêts) au Royaume-Uni.

... ET NON CONFISCATOIRE POUR LES ÉPARGNANTS



Source : Amafi

1) hors PEA

2) au-delà de 150 000 € ; 32,5 % entre 33 500 et 150 000 € ; 7,5 % jusqu'à 33 500 €

3) au-delà de 50 000 euros (19 % ou 21 % en dessous)

4) 58,2 % si détention < 2 ans ; 35,7 % si détention de 2 à 8 ans, 29 % si détention > 8 ans

5) 39,5 % si intérêts < 2 000 euros

6) au-delà de 150 000 € ; 40 % entre 33 500 et 150 000 € ; 20 % jusqu'à 33 500 €

7) 12,5 % pour intérêts des obligations d'État

8

RÉDUIRE L'INADÉQUATION ENTRE OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI

Le chômage de masse demeure le point noir de la situation française – notamment le chômage des jeunes qui touchait en 2016 plus de 24 % de cette classe d'âge (plus de 500 000). Pourtant, de nombreuses offres d'emploi restent non pourvues : selon l'Observatoire TEC (Tendance emploi compétences) mis en place par le MEDEF, 350 000 postes n'ont pu être pourvus en 2016.

Au quatrième trimestre 2016, plus de 40 % des impossibilités de recrutement résultent d'une inadéquation entre les compétences recherchées par les entreprises et les profils des candidats. Pour les chefs d'entreprise interrogés, les principales causes d'insuffisance de compétences sont une méconnaissance du métier et une méconnaissance technique.

Ce constat peut être rapproché d'une enquête McKinsey de 2016 sur les formations reçues par les jeunes : trois organismes d'enseignement sur quatre estiment que ces derniers sont bien préparés par leur formation à occuper un premier poste, avis partagé par un jeune sur trois et seulement une entreprise sur quatre.

Il est crucial de traiter efficacement ce problème d'inadéquation entre les formations suivies et les compétences dont les

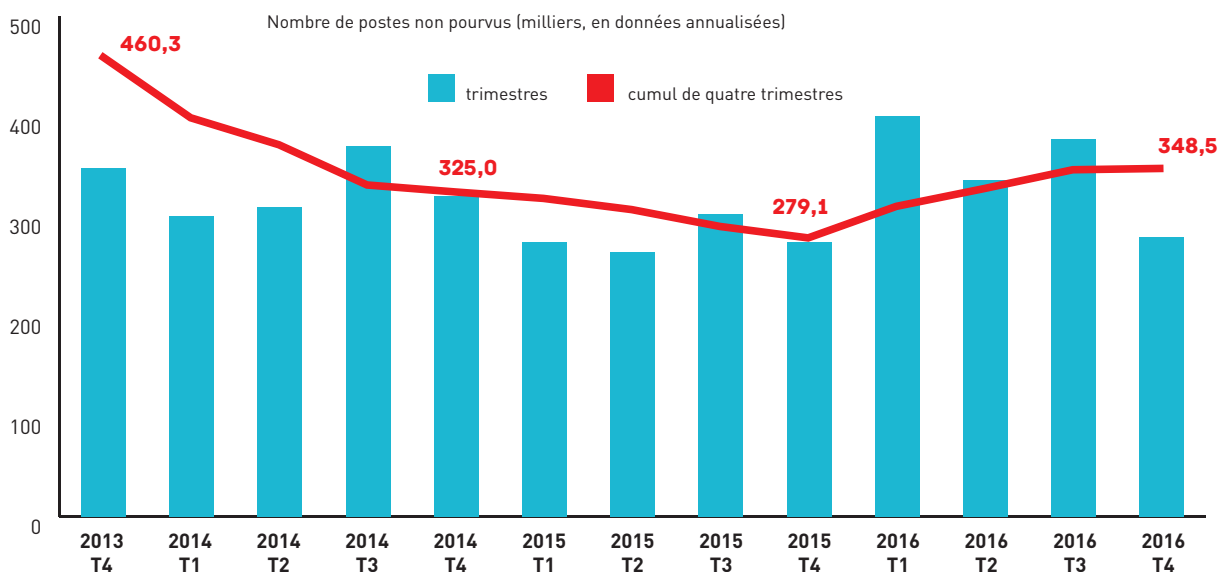
entreprises ont besoin, afin d'enrayer le chômage des jeunes et de leur permettre d'ouvrir les portes des entreprises en recherche de talents.

Cette ouverture ne pourra se faire que par la multiplication des passerelles entre monde de l'éducation et monde de l'entreprise. La France doit aujourd'hui faire en sorte que les compétences des jeunes qui sortent de la formation initiale répondent aux attentes réelles des entreprises. Une coopération plus étroite entre acteurs publics et entreprises est une condition primordiale du succès.

Outre cette nécessité d'une meilleure préparation des jeunes à l'insertion professionnelle, l'inadéquation entre les offres et les demandes d'emploi confirment aussi la nécessité d'un marché du travail plus souple et d'un régime de prélèvements sur le travail qui ne soit dissuasif ni pour le salarié ni pour l'employeur.

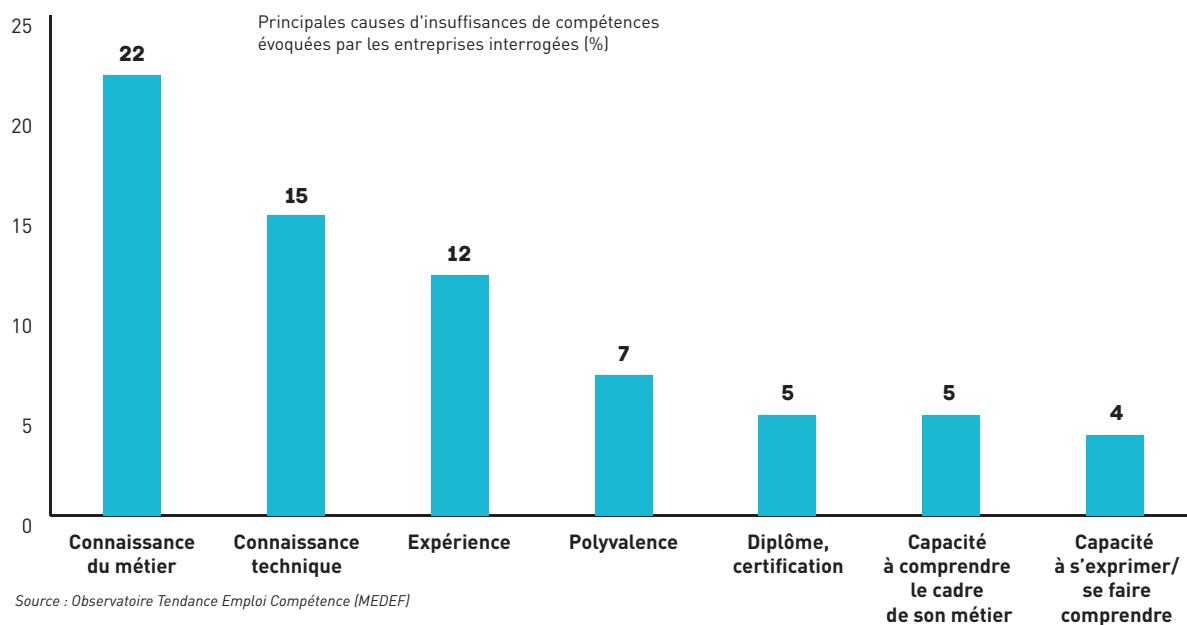
ADAPTER LES COMPÉTENCES
AUX BESOINS DES ENTREPRISES

350 000 OFFRES D'EMPLOI NON POURVUES EN 2016



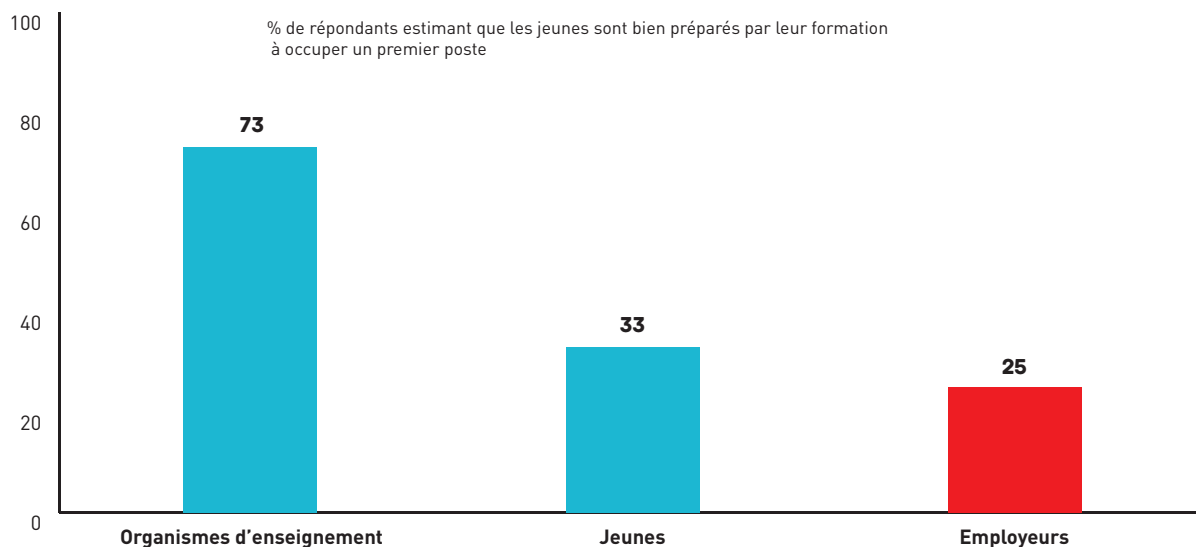
Source : Observatoire Tendances Emploi Compétence (MEDEF)

MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES EN COMPÉTENCES...



Source : Observatoire Tendances Emploi Compétence (MEDEF)

... EN LES IMPLIQUANT DAVANTAGE DANS LA DÉFINITION DU CONTENU DES FORMATIONS



Source : Enquête "Education to Employment" (McKinsey Center for Government) (in La compétitivité de la France : que reste-t-il à faire ?, France Stratégie, mai 2016)

9

REVENIR À UN COÛT
DU TRAVAIL COMPÉTITIF

La compétitivité des entreprises ne se limite pas au coût du travail. Il n'en constitue pas moins un déterminant important dans la stratégie de développement et de localisation des entreprises, françaises et étrangères.

À cet égard, le décrochage de la France depuis le début des années 2000 par rapport à la zone euro, en particulier l'Allemagne, en termes de parts de marché, de profitabilité des entreprises ou d'emploi trouve l'essentiel de son explication dans la dérive des coûts jusqu'en 2014.

Depuis cette date, l'écart tend à se réduire. La modération du coût du travail relativement aux autres pays est en grande partie imputable à la mise en place des politiques d'allègement de charges (CICE, réduction des cotisations sociales pour la famille).

Le mouvement s'est poursuivi en 2016, de sorte que, sur quatre ans, le coût salarial horaire a nettement moins progressé qu'en Allemagne (+4,8 % contre +10,1%) et que la moyenne de la zone euro (+5,9 %). Toutefois, le CICE et les réductions de cotisations familiales n'ont réduit que très partiellement l'écart substantiel de coût entre la France et l'Allemagne accumulé depuis 2000.

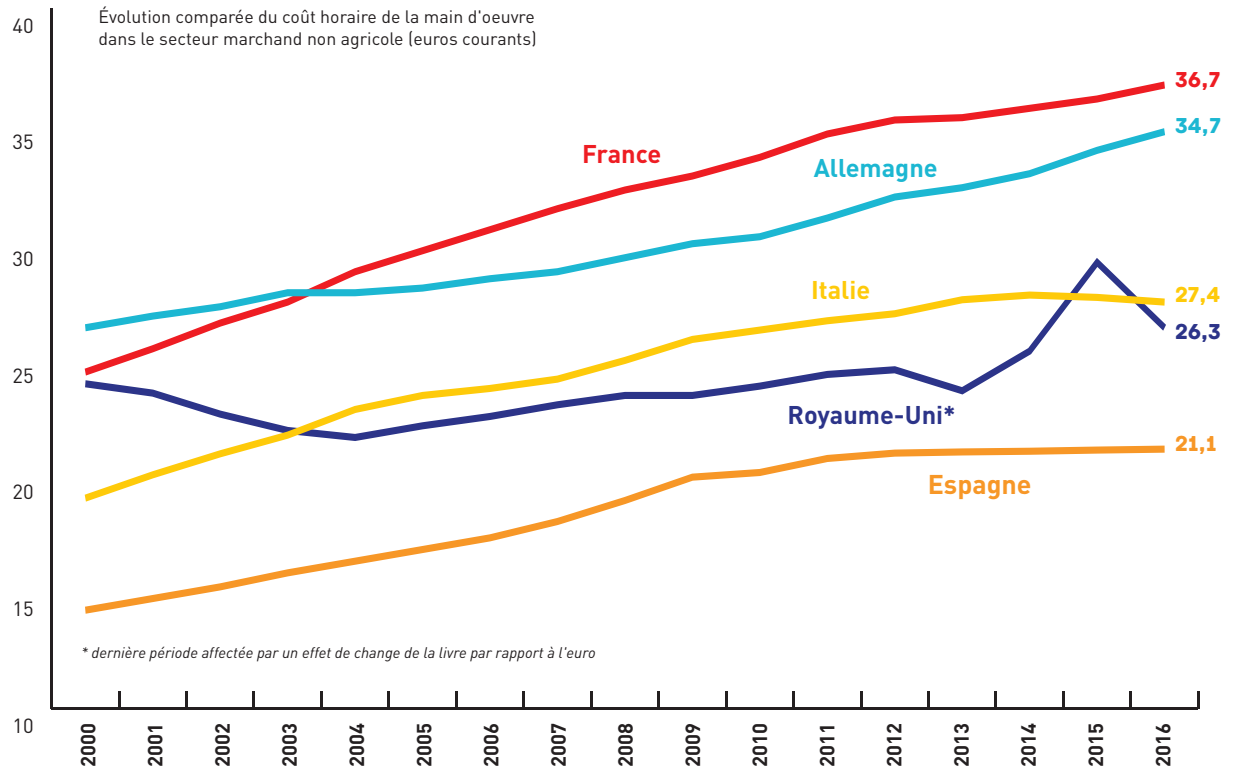
Ces allègements de charges, dans un contexte économique très favorable (baisse du prix du pétrole et des taux d'intérêt), ont permis aux entreprises de commencer à redresser leur situation.

Pour continuer de restaurer les marges, il importe que les hausses de salaires soient contenues durablement en dessous des gains de productivité, mais aussi que les politiques d'allègement des coûts soient poursuivies et étendues à tous les niveaux de salaires.

En effet, depuis vingt-cinq ans, les dispositifs d'allègement du coût du travail sont concentrés sur les plus bas salaires. Renouer avec la croissance et l'attractivité impose de cibler tout autant le développement des emplois à forte valeur ajoutée, pour lesquels le poids des cotisations sociales employeurs est 2,5 fois plus élevé qu'en Allemagne. Il en va de la compétitivité de la France sur le marché des compétences où se jouent la croissance et l'emploi de demain.

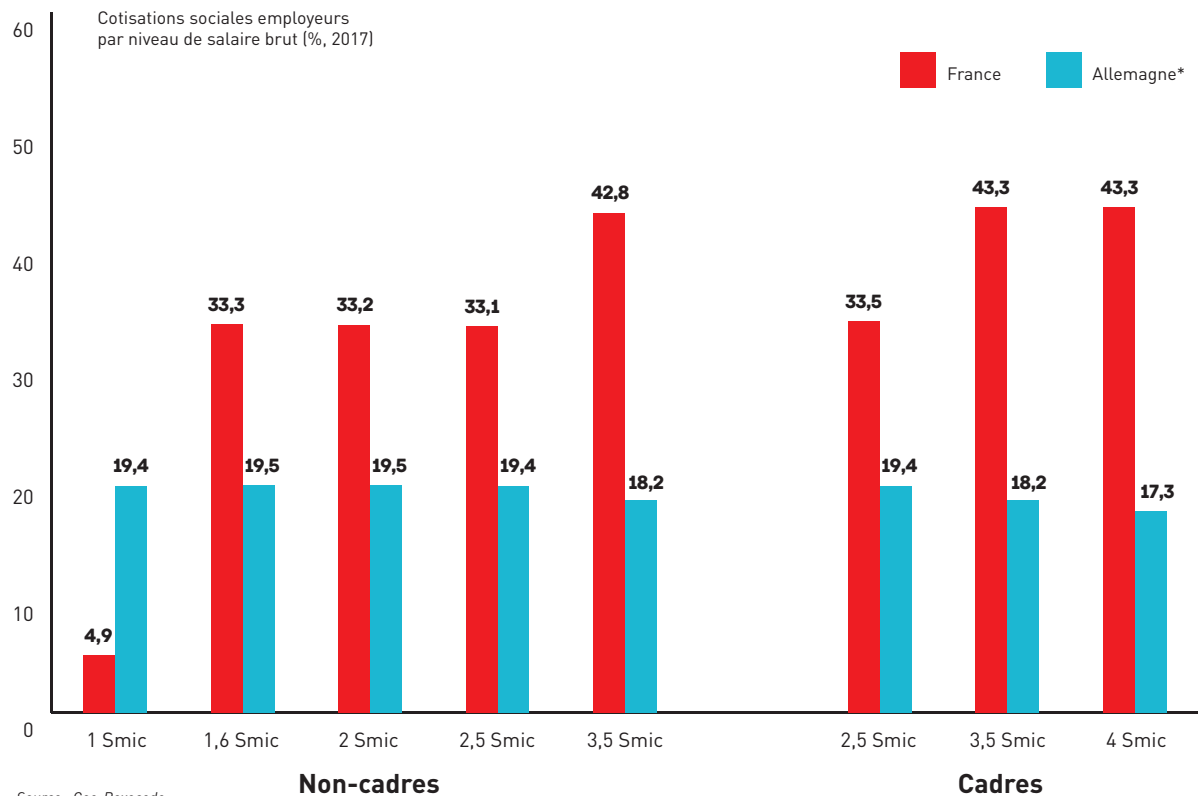
**(ALLÉGER LES CHARGES
SUR TOUS LES SALAIRES)**

RAPPROCHER LE COÛT SALARIAL DE CELUI DES GRANDS PAYS VOISINS...



Source : Eurostat

... EN ÉTENDANT LES ALLÈGÈMENTS DE CHARGES À TOUS LES NIVEAUX DE SALAIRES



Source : Coe-Rexecode
* À salaire net équivalent

10

REVOIR LES RÈGLES D'ÉVOLUTION DU SMIC

Le salaire minimum est, en France, le plus élevé d'Europe après celui du Luxembourg, avec 9,76 euros l'heure, et concerne 10,5 % des salariés. Il dépasse de 10 % celui en vigueur en Allemagne et au Royaume-Uni. Il représente désormais 62 % du salaire médian, contre moins de 50 % dans les pays voisins, qui était son niveau lors de sa création. Depuis 1995, le pouvoir d'achat du Smic a augmenté 1,6 fois plus vite que le salaire moyen par tête. Ses nombreuses revalorisations ont pesé sur les emplois dont la productivité est inférieure au nouveau coût du Smic : selon différentes études, une augmentation de 1 % induirait une destruction de 20 000 à 25 000 postes situés au salaire minimum.

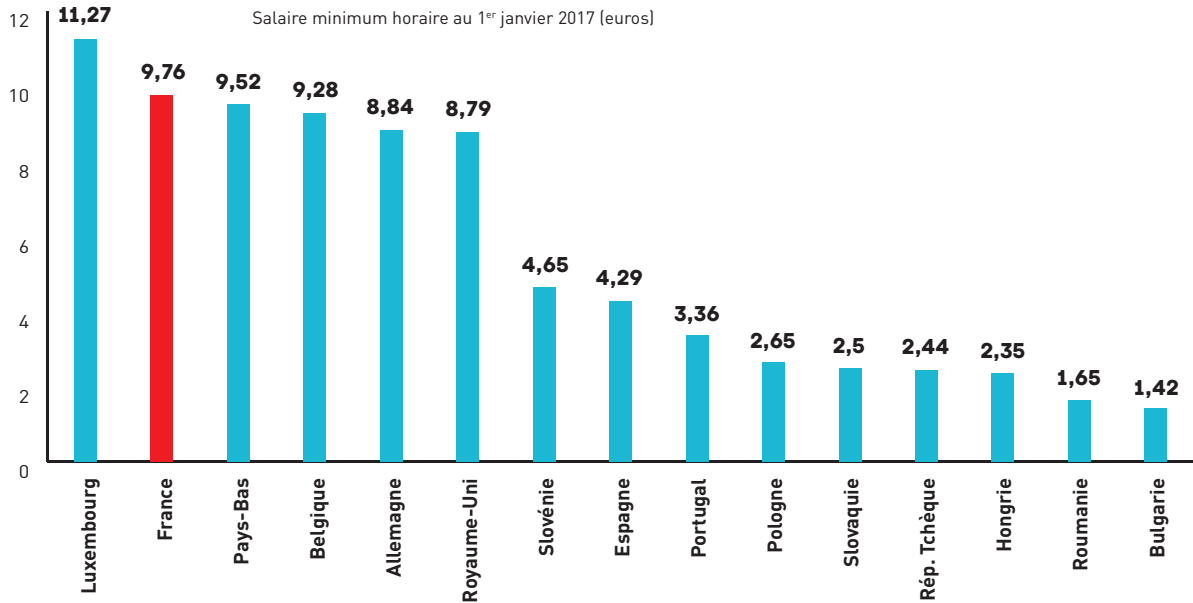
Les dispositifs d'allègement des cotisations sociales sur le Smic décidés depuis plus de 20 ans pour atténuer l'impact négatif de son niveau et des règles de son évolution sur la compétitivité des entreprises et sur l'emploi, attestent des effets pervers de certaines interventions de l'État dans les mécanismes économiques (coups de pouce, passage aux 35 heures au début des années 2000). Et toujours plus d'allègements des cotisations sociales autour du Smic parce qu'il est trop élevé conduit à une déformation de la main d'œuvre vers les basses qualifications.

Il est temps de rendre au Smic sa fonction première qui est d'être une garantie minimale de salaire, et non un instrument de la politique nationale des revenus. Son mode de fixation doit être repensé pour favoriser à la fois l'insertion professionnelle des actifs les moins qualifiés et la compétitivité des entreprises.

Il doit donc être directement lié à la situation économique de l'entreprise et à l'employabilité des salariés concernés, l'État gardant à sa charge la conduite de sa politique de solidarité avec des instruments spécifiques, sans interférer dans la politique salariale. Concrètement, il faut confier la revalorisation du Smic à une commission d'experts indépendants, comme aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Allemagne, et l'annualiser de façon à prendre en compte tous les éléments de rémunération à caractère de salaire.

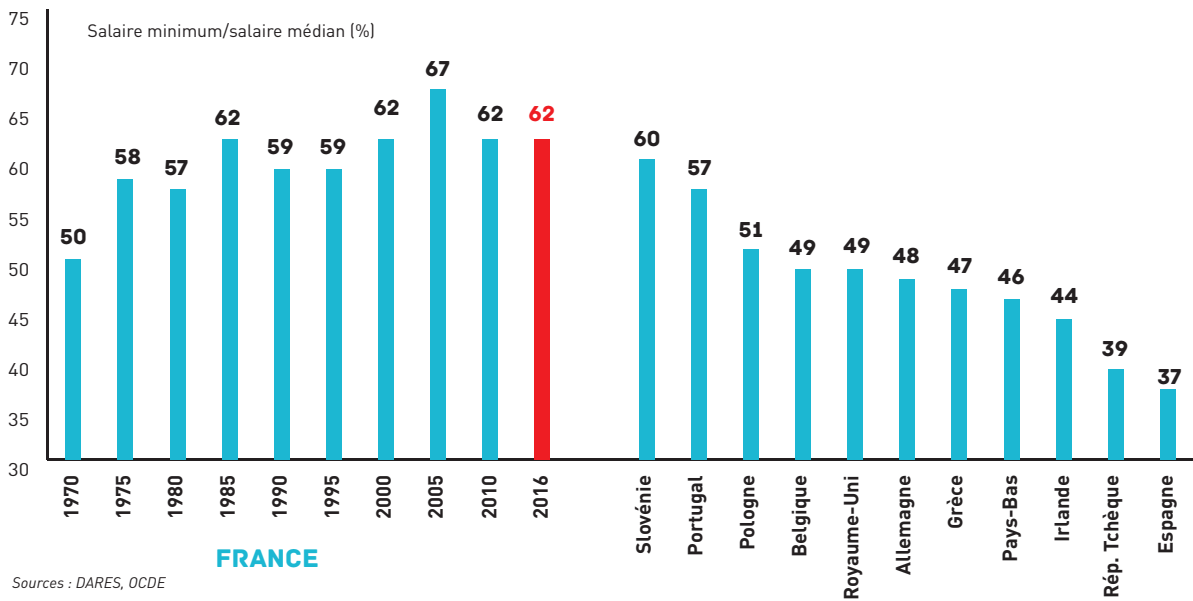
**REPENSER
LE MODE DE FIXATION
DU SMIC**

SALAIRE MINIMUM LE PLUS ÉLEVÉ D'EUROPE, APRÈS LE LUXEMBOURG



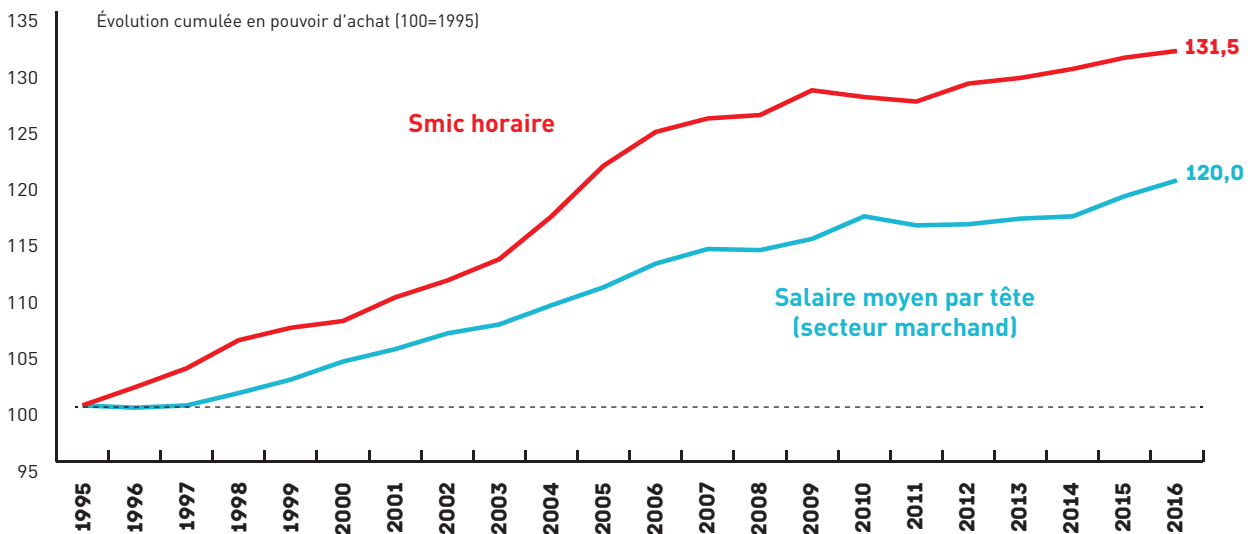
Source : Institut de recherche WSI (Mindestlohn datenbank, 2017)

ÉCRASEMENT DU BAS DE L'ÉCHELLE SALARIALE



Sources : DARES, OCDE

L'OMBRE PORTÉE DES 35 HEURES SUR LA DÉRIVE ENTRE LE SMIC ET LE SALAIRE MOYEN



Source : INSEE

11

DÉFINIR UN DROIT DU TRAVAIL QUI FAVORISE L'ADAPTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

En 2015, les entreprises ont recommencé à créer des emplois. Toutefois, elles demeurent prudentes dans leur décision de recruter, et les incertitudes économiques n'expliquent pas tout.

Il faut conjurer la peur de l'embauche et redonner l'envie aux chefs d'entreprise de se développer et de prendre des risques. Trop d'entre eux, désireux de recourir à du personnel supplémentaire, reportent leur décision ou y renoncent en raison des craintes suscitées par la lourdeur et la complexité du droit du travail.

Les TPE et les PME ont besoin d'une réglementation des seuils sociaux qui ne contraigne plus leur croissance en les décourageant d'embaucher pour ne pas dépasser un certain nombre de salariés. Au-delà, elles ont besoin d'une législation du travail plus favorable à l'embauche, c'est-à-dire plus simple, plus stable et plus sécurisée.

Ainsi, la France doit assouplir diverses mesures de « protection de l'emploi » parmi les plus fortes de l'OCDE (réglementation des contrats temporaires, procédures de licenciement économique...) qui ne diminuent pas le chômage, mais dissuadent l'embauche, s'accompagnent d'un faible taux d'emploi et fragilisent la situation de ceux dont l'insertion professionnelle est la plus difficile.

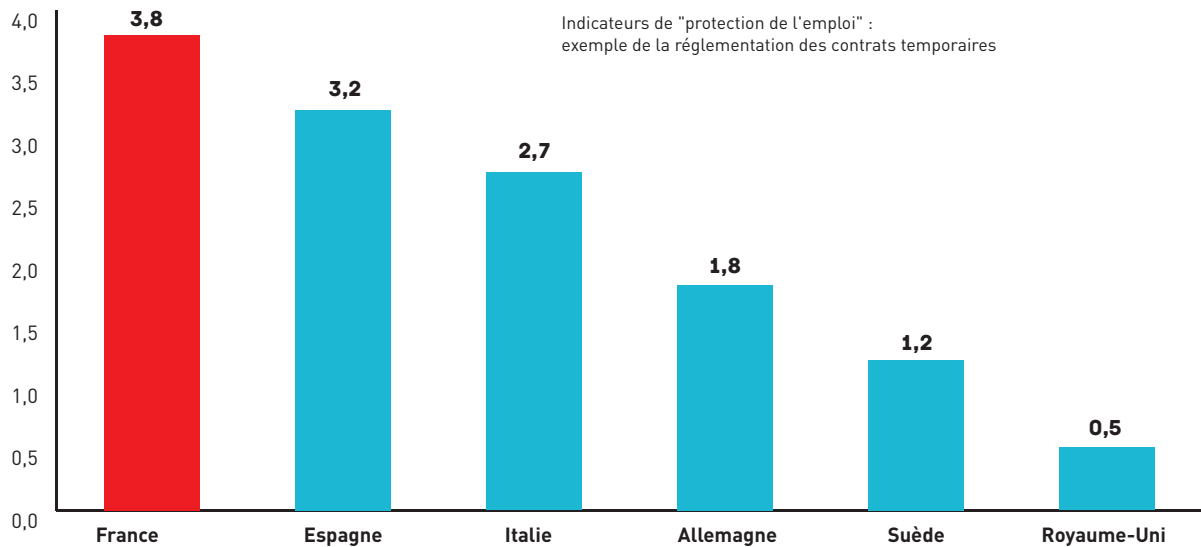
Il faut déverrouiller l'embauche en sécurisant pour le salarié, comme pour l'employeur, les modalités de rupture du contrat de travail, redéfinir la notion de motif économique de licenciement pour mieux prendre en compte la réalité de l'entreprise, apprécier les difficultés au niveau de l'entité française et non du groupe et plafonner les indemnités prud'homales en cas de licenciement jugé injustifié...

Il faut revoir le droit du travail pour permettre l'adaptation des entreprises à l'évolution du contexte économique et social, et revoir son mode d'élaboration pour donner toute sa force au dialogue social.

Il faut rompre avec un droit monolithique posant des règles universelles qui ne sont pas applicables à toutes les situations ni aux nouvelles formes d'activité. Il faut simplifier et stabiliser le droit pour une bonne application de la loi et une réduction de l'insécurité juridique.

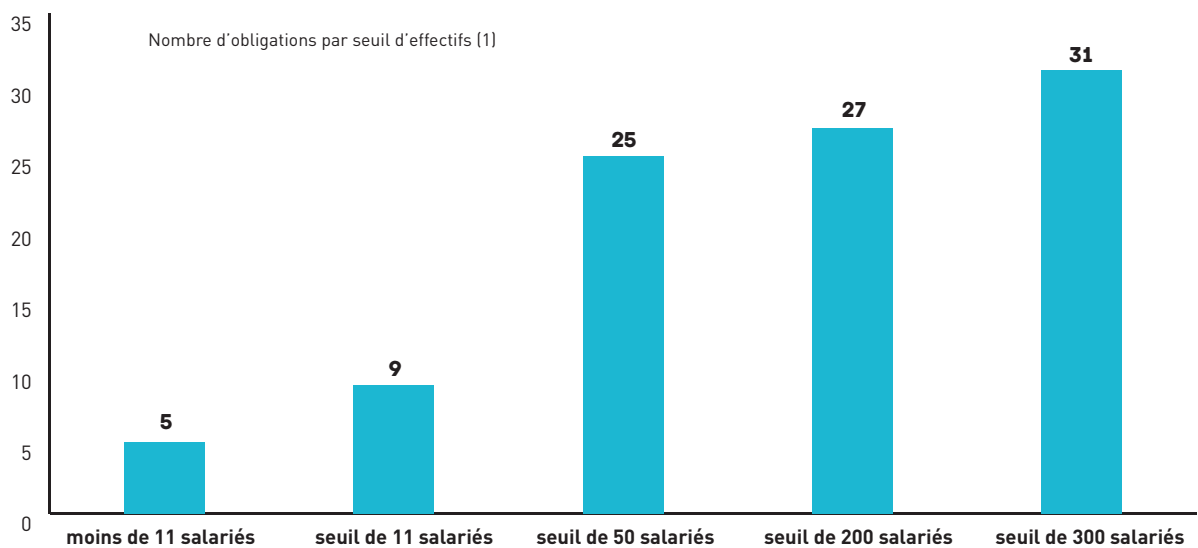
**DÉVERROUILLER
L'EMBAUCHE**

ASSOUPLIR LA LÉGISLATION DU TRAVAIL



Source : OCDE - échelle des indicateurs de 0 (le moins restrictif) à 6 (le plus restrictif)

LEVER LES OBSTACLES DES SEUILS SOCIAUX



Source : Francis Lefebvre

(1) Nouvelles IRP, cotisations ou taxes supplémentaires sur les salaires, quotas d'embauche de certains salariés...

12

REPENSER LA DURÉE DU TRAVAIL

L'enjeu de la quantité de travail fournie par une économie est triple : le niveau de vie de la population, le développement des entreprises et le financement de la protection sociale.

Selon la dernière enquête d'Eurostat, la durée effective moyenne du travail des salariés à temps complet en 2015 s'est établie en France à 1 646 heures, en recul de 14 heures par rapport à 2013. C'est la plus faible de l'Union européenne.

L'écart est de 130 heures avec l'Italie, 199 heures avec l'Allemagne, 228 heures avec le Royaume-Uni. Celui avec l'Allemagne – qui équivaut à presque six semaines de travail sur la base de 35 heures, s'explique par une durée hebdomadaire plus courte, mais surtout par des absences hors maladie nettement plus longues (congés, ponts, RTT) qui représentent 7 semaines en France, contre 3,9 semaines en Allemagne.

Sur une longue période, la vie active s'est sensiblement raccourcie, de 46,5 années en 1970 à 37,2 années en 2014 (-20 %), sous l'effet cumulé d'une entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail et d'un âge moyen plus précoce de cessation d'activité.

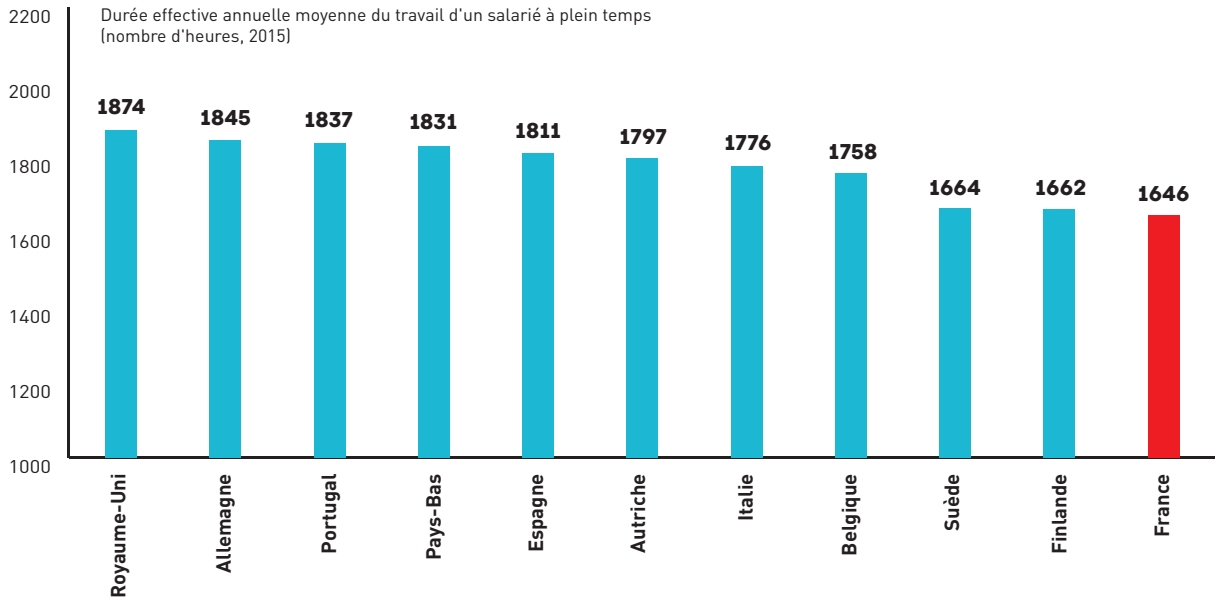
Pour donner aux entreprises la souplesse dont elles ont besoin, l'encadrement législatif doit pouvoir être circonscrit aux règles préservant la sécurité et la santé des salariés, comme dans la législation européenne (durée maximale hebdomadaire notamment).

En revanche, la fixation et l'organisation de la durée effective du travail devraient relever d'un accord collectif au niveau de l'entreprise ou de la branche (pour les TPE et PME). C'est encore la négociation collective qui devrait déterminer le seuil de déclenchement des heures supplémentaires.

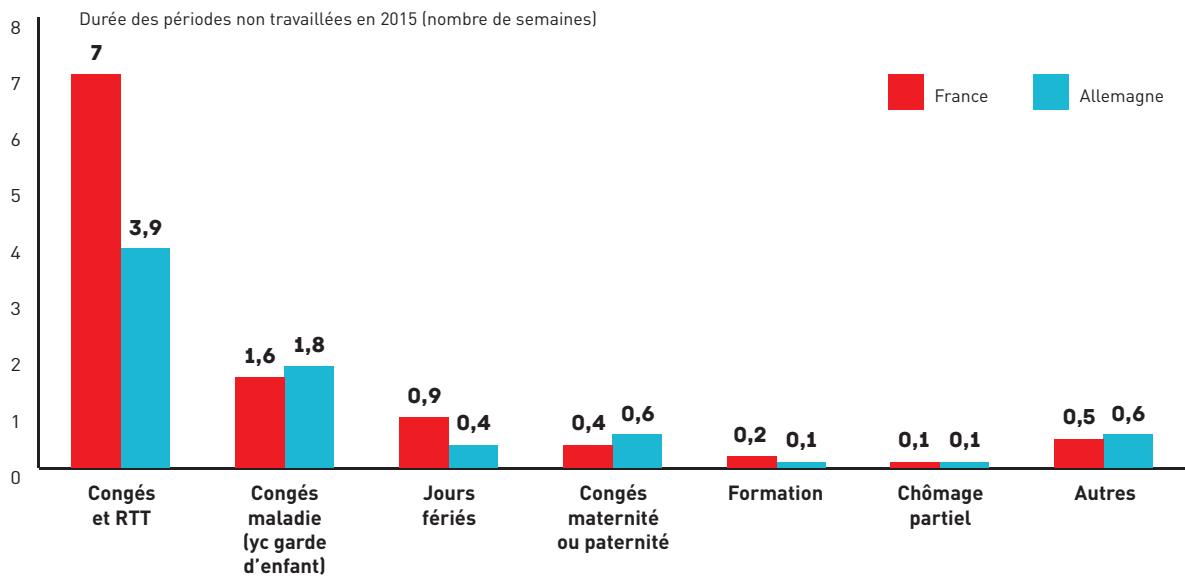
Dans le prolongement de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, il faut favoriser les accords d'entreprises permettant à celles-ci de s'adapter afin d'obtenir un marché ou de réaliser un projet. Enfin, il importe d'insérer plus rapidement les jeunes dans l'emploi et de reculer l'âge d'ouverture des droits à la retraite.

**PRIVILÉGIER LA NÉGOCIATION
D'ENTREPRISE**

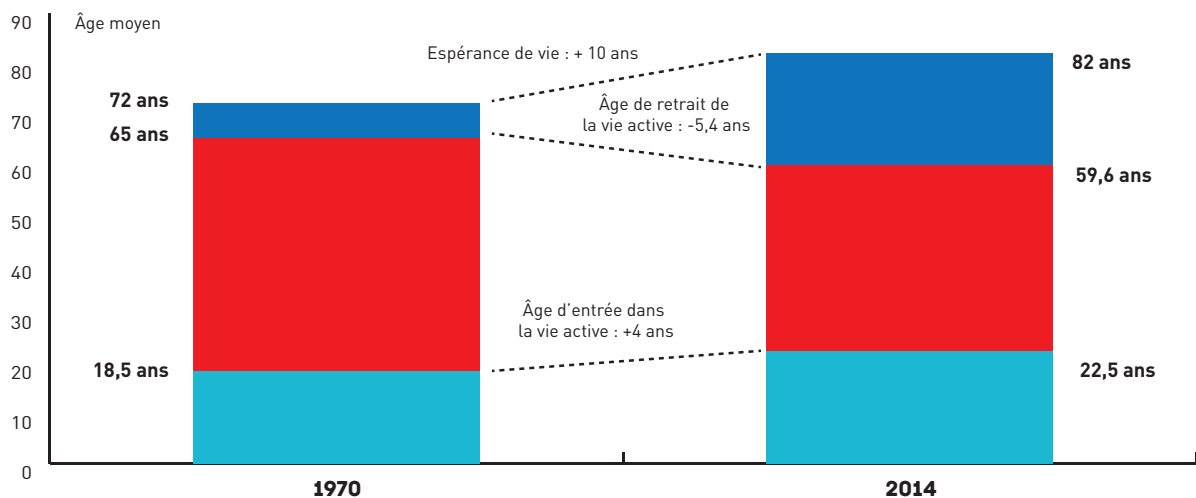
UNE DURÉE DU TRAVAIL ANNUELLE LA PLUS FAIBLE EN EUROPE



UN ÉCART DÛ ESSENTIELLEMENT AUX CONGÉS ET AUX RTT



UNE CARRIÈRE MOYENNE RÉDUITE DE 20 % DEPUIS 1970



13

FAIRE UNE PRIORITÉ DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Les savoirs non acquis à l'école primaire ne se rattrapent jamais. L'OCDE a clairement établi en 2010 la corrélation entre le niveau de maîtrise des savoirs de base dans un pays et le niveau de sa croissance économique. En France, le ministère du Travail (DARES) a montré les conséquences directes de la non-maîtrise de ces savoirs fondamentaux sur le chômage des jeunes.

La réflexion sur l'évolution de l'école doit donc nécessairement s'accompagner d'une logique d'investissement et de résultats.

Une priorité absolue doit être donnée à la lutte contre le décrochage scolaire qui concerne encore près de 100 000 jeunes chaque année, et à la prise en charge des 25 % d'élèves qui entrent en classe de 6^e en ne sachant ni lire correctement un énoncé, ni comprendre un texte court, ni exprimer leur pensée en mots, ni réaliser des calculs élémentaires.

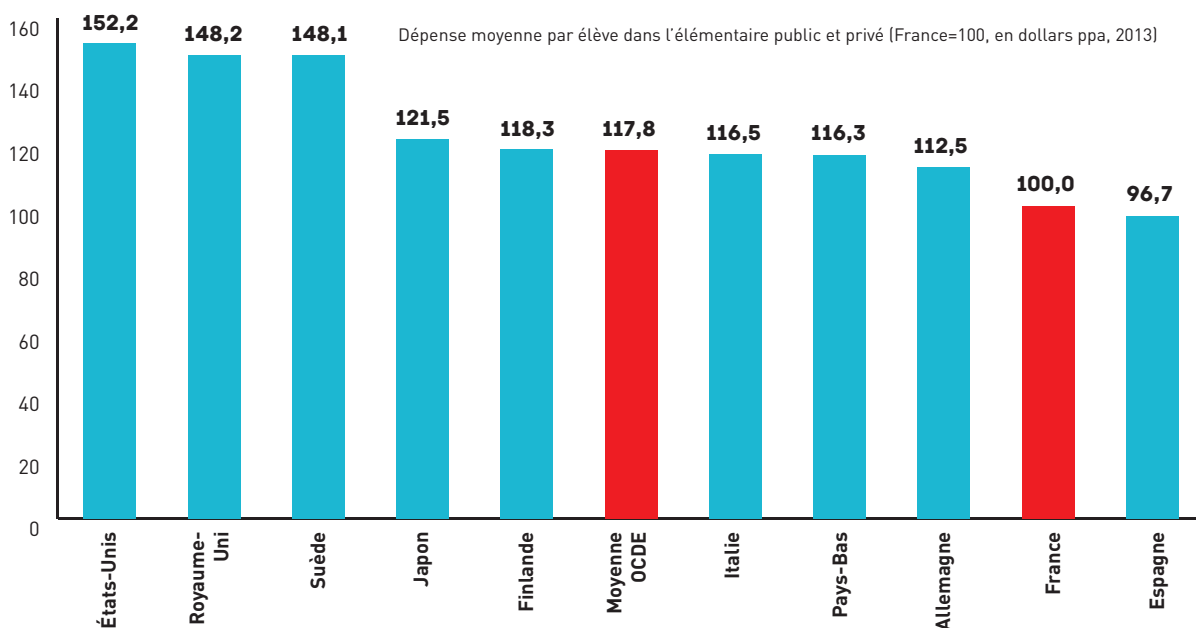
Pourtant, l'effort budgétaire en matière d'éducation est le premier investissement de la France. Il représente 6,3 % du PIB (soit 147 milliards d'euros) pour une moyenne de 6,2 % dans les pays de

l'OCDE. Mais la répartition des moyens est très déséquilibrée : les dépenses par élève du secondaire sont 20 % plus élevées en France que la moyenne de l'OCDE, tandis que celles par élève du primaire sont inférieures de 20 % à la moyenne de l'OCDE.

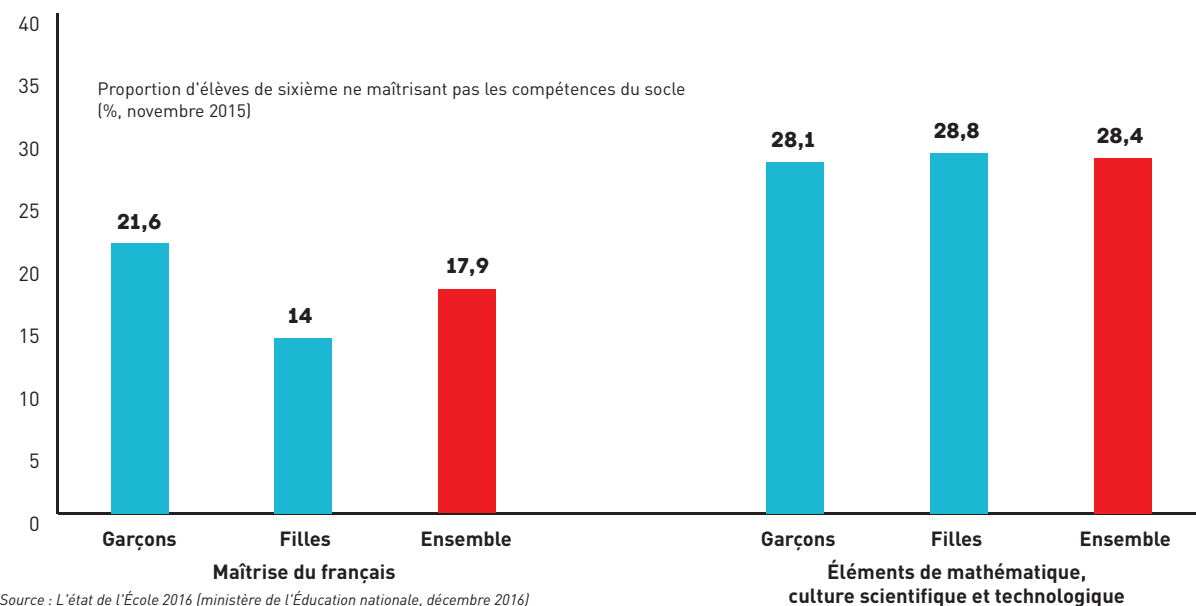
Pour répondre à une obligation de résultat en matière de maîtrise des savoirs de base (lecture, écriture, calcul, numérique), il faut engager les mesures courageuses qui s'imposent : réorientation massive des moyens vers le primaire par redéploiement pour permettre une prise en charge différenciée des élèves selon leurs capacités et leurs niveaux d'acquisition des savoirs fondamentaux, diffusion d'évaluations standardisées permettant de détecter de façon précoce les élèves en difficulté, autonomie des établissements pour autoriser la diversité des approches pédagogiques et la mise en place de dispositifs particuliers pour prendre en charge les élèves en difficulté, et publication des résultats par une autorité indépendante.

**{ LIRE, ÉCRIRE, COMPTER :
VISER LE ZÉRO ÉCHEC }**

RÉORIENTER LES MOYENS DE L'ÉDUCATION NATIONALE VERS LE PRIMAIRE...

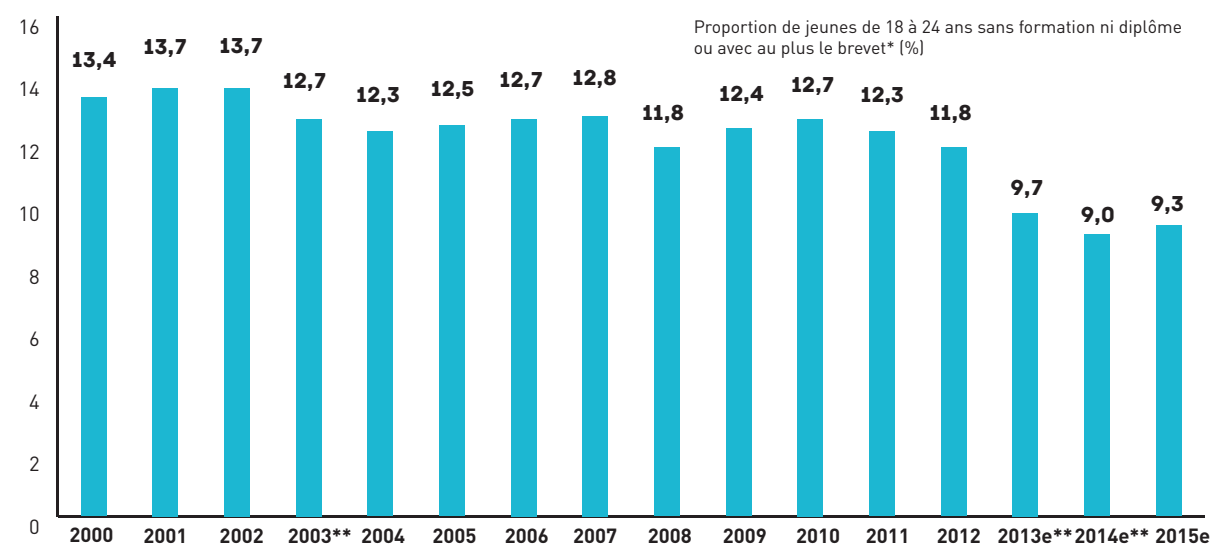


... POUR QUE 100% DES ÉLÈVES MAÎTRISENT LES SAVOIRS FONDAMENTAUX À LA FIN DU CM2...



Source : L'état de l'École 2016 (ministère de l'Éducation nationale, décembre 2016)

... ET AINSI METTRE FIN AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE



Source : L'état de l'École 2016 (ministère de l'Éducation nationale, décembre 2016)

* France métropolitaine jusqu'en 2013, France entière après 2013

** Rupture de séries

14

RÉHABILITER LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES

La formation professionnelle des jeunes souffre d'une désaffection et d'un désamour inégalés : le nombre de jeunes qui s'y orientent après la classe de 3^e est passé de 38 % à 34 % au cours des cinq dernières années. Cette orientation est souvent vécue par les familles comme un échec.

Cette filière de formation connaît depuis plusieurs années une profonde crise d'identité. Elle est devenue largement illisible en raison de la multitude des types de diplômes parfois concurrents dont la finalité professionnelle n'est pas toujours évidente, mais aussi de la dissémination des établissements qui les délivrent (lycées, lycées professionnels, lycées agricoles, centres de formation d'apprentis, campus des métiers...).

Ce problème d'attractivité peut aussi s'expliquer par le millefeuille administratif qui empêche toute régénération : procédures d'orientation complexes, cartographies régionales des formations peu dynamiques, diplômes et formations ne valorisant pas le rôle de l'entreprise, et ping-pong administratif et financier entre les diverses tutelles de références.

Progressivement, l'entreprise a été largement dépossédée de ses prérogatives, à savoir la transmission des savoir-faire

professionnels et la participation au dialogue prospectif sur l'évolution des métiers en fonction des besoins de l'économie.

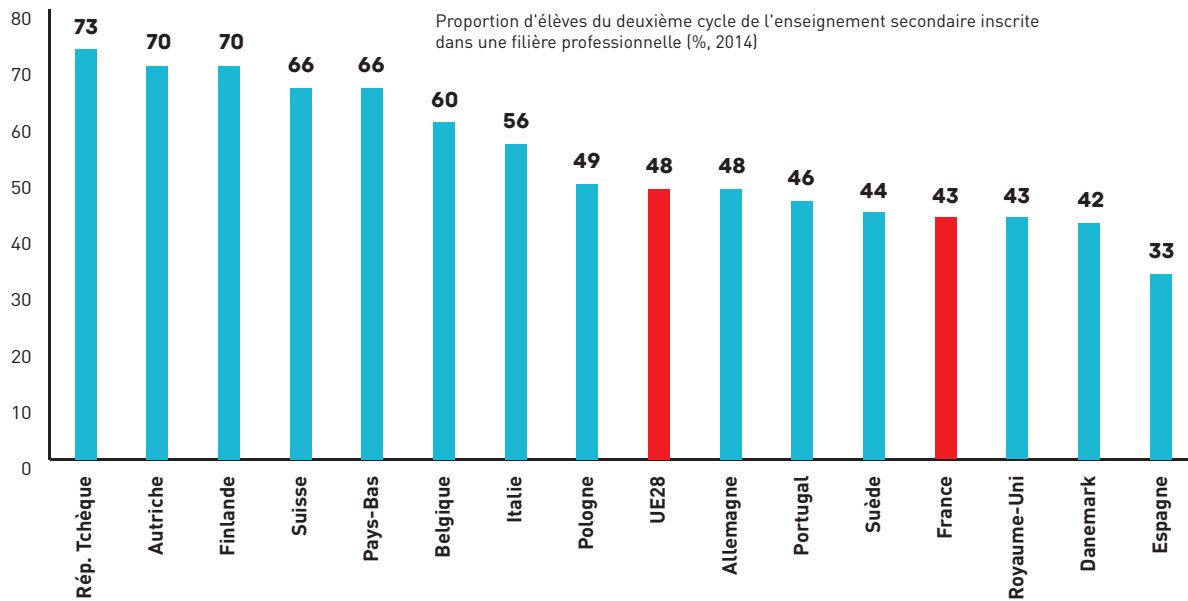
Or, en France, la performance globale de la voie professionnelle initiale en termes d'accès à l'emploi est en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE. On peut ainsi légitimement s'interroger sur le résultat des formations au regard des compétences attendues par les entreprises.

Par exemple, l'absence d'un suivi qualitatif de l'insertion professionnelle des jeunes, diplôme par diplôme, ne peut perdurer.

L'entreprise doit donc réinvestir durablement la formation professionnelle initiale en reprenant toute sa place dans la définition des objectifs professionnels des diplômés et des métiers visés, être reconnue dans la part qu'elle prend à former les jeunes, mais aussi co-décider de l'ouverture et de la fermeture des formations.

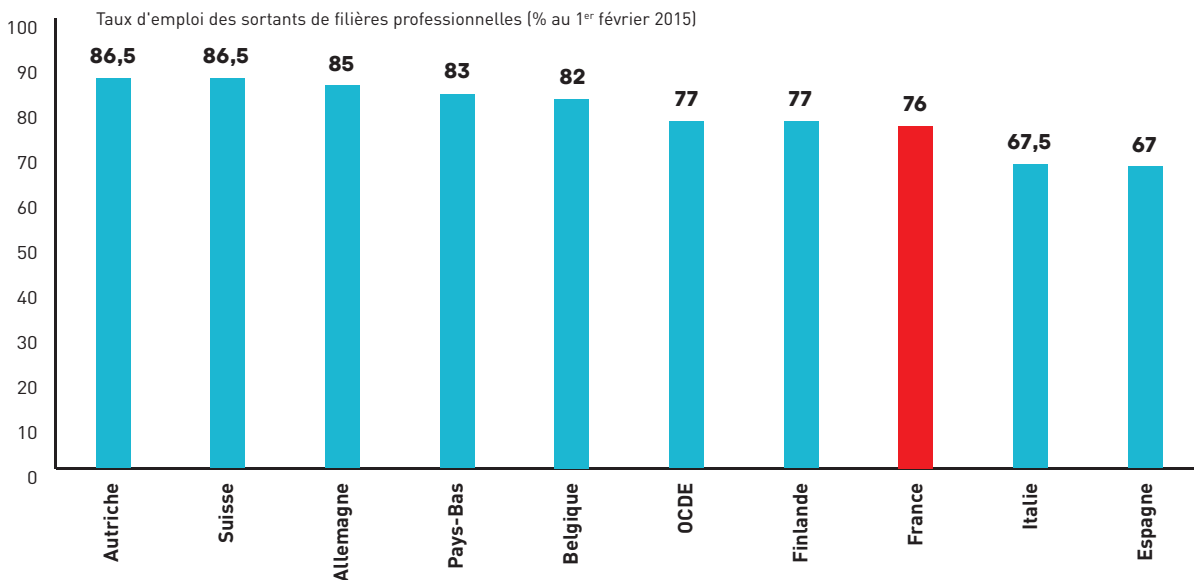
**RENDRÉ TOUTE SA PLACE
À L'ENTREPRISE**

FAIRE DE LA VOIE PROFESSIONNELLE UN VRAI CHOIX D'ORIENTATION DES JEUNES



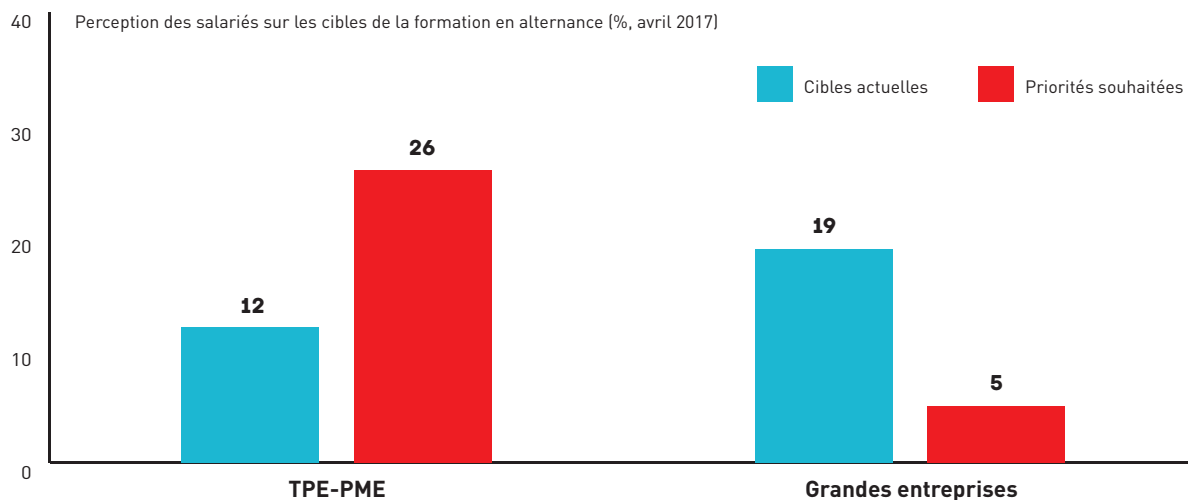
Source : Eurostat (communiqué de presse, 18 juillet 2016)

AMÉLIORER LES PERFORMANCES DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES



Source : OCDE (Vers un système d'éducation plus inclusif en France ?, série "Politiques meilleures", 2015)

ENCOURAGER LES TPE-PME À S'IMPLIQUER DAVANTAGE DANS LA FORMATION EN ALTERNANCE



Source : Fondation INFA (enquête Viaoice, avril 2017)

15

REFONDER L'APPRENTISSAGE

Depuis quinze ans, les gouvernements successifs louent les bienfaits de l'apprentissage comme chemin privilégié vers l'emploi. Pourtant, cette voie de formation ne décolle pas en raison de freins structurels qui n'ont toujours pas fait l'objet des réformes adéquates. Ces obstacles concernent l'orientation des élèves, la construction des diplômes, la carte de formations et le financement.

Malgré quelques efforts accomplis, l'apprentissage continue de souffrir d'une mauvaise image en France, où on estime encore trop souvent que c'est une voie réservée aux élèves qui ne réussissent pas au collège.

C'est une aberration alors que chez nos voisins, en Allemagne par exemple, il existe des métiers auxquels on ne peut accéder que par l'alternance. En Suisse, 70 % des jeunes entrent sur le marché du travail par cette voie.

Tous les pays qui ont fait de l'apprentissage une voie d'excellence ont un faible taux de chômage des jeunes.

On le dit trop peu, en France aussi l'apprentissage reste une voie privilégiée pour accéder au premier emploi. Plus de 70 % des

jeunes qui ont suivi une formation en alternance décrochent un CDI ou un contrat long moins de six mois après leur sortie de formation.

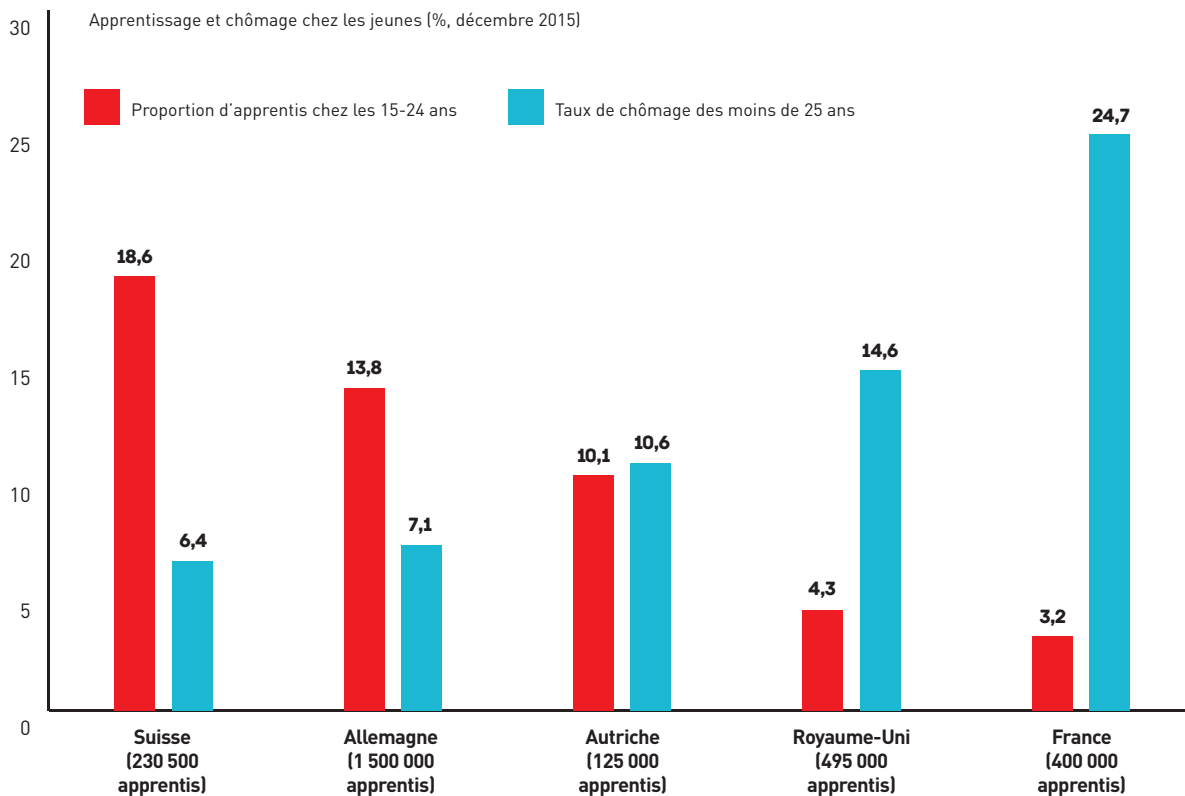
La performance de l'apprentissage relativement à celle de la voie scolaire « classique » n'est plus à démontrer en termes d'accès rapide à l'emploi : l'écart entre les deux voies est de l'ordre de 20 % en moyenne dans les formations infra-bac.

L'apprentissage est un levier puissant de compétitivité pour les entreprises et de sécurisation pour les jeunes. Encore faut-il que les formations correspondent davantage aux besoins des entreprises et aux marchés d'avenir.

Ce qui suppose plusieurs orientations prioritaires : rendre obligatoire l'information des jeunes sur les débouchés des cursus pour objectiver leur orientation, donner aux branches professionnelles une réelle responsabilité dans la définition des objectifs professionnels des diplômés et rendre aux entreprises leur liberté dans le financement de l'apprentissage.

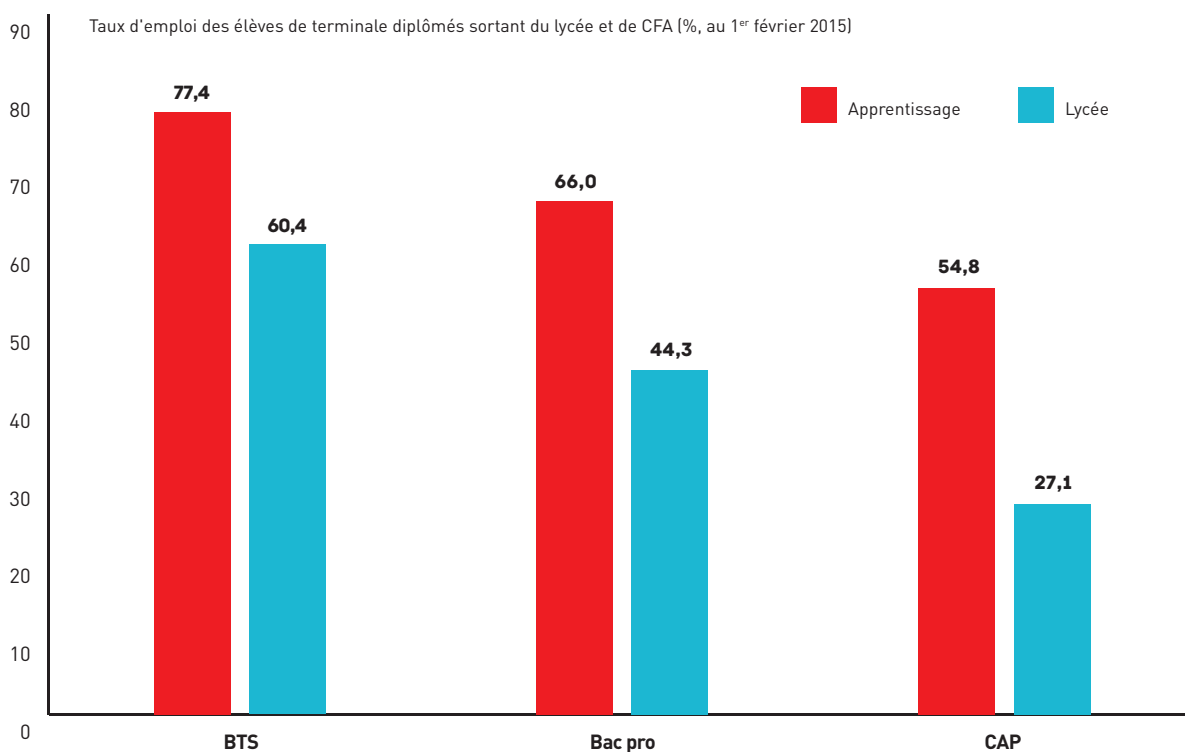
**UNE VOIE PRIVILÉGIÉE
POUR DÉCROCHER
UN PREMIER EMPLOI**

L'APPRENTISSAGE, UNE VOIE DE FORMATION D'EXCELLENCE POUR S'INSÉRER DANS LA VIE ACTIVE...



Source : Eurostat

... ET LA PLUS PERFORMANTE POUR ACCÉDER RAPIDEMENT À L'EMPLOI



Source : MENESR - DEPP enquête IVA-IPA 2015

16

STIMULER LES VOCATIONS SCIENTIFIQUES

Les grands défis sociétaux à relever dans le monde trouveront leurs réponses dans le développement des *smart business* (transformation numérique, transition énergétique et technologies vertes, urbanisation galopante et villes connectées, vieillissement des populations et silver économie, mobilité et transports intelligents...).

S'imposer sur ces marchés d'avenir porteurs de croissance et d'emploi exige une grande maîtrise des technologies et une capacité renouvelée d'innovation.

L'une et l'autre requièrent des compétences de plus en plus pointues dans les domaines scientifiques, des capacités de conception, des aptitudes à la conduite du changement et de projets. Ces défis technologiques reposent beaucoup sur les mathématiques compte tenu de leurs applications multiples (algorithmes, *big data*, systèmes complexes, intelligence artificielle, super simulateurs...).

De ces applications dépendent quelque 10 % des emplois en France comme au Royaume-Uni, selon des études récentes.

C'est dire que la France a besoin de davantage de scientifiques pour retrouver sa place parmi les leaders européens de l'innovation. Elle

doit susciter en conséquence des vocations dans les disciplines scientifiques, y compris dans les filières universitaires dont sont issus près de la moitié des élèves en écoles d'ingénieurs.

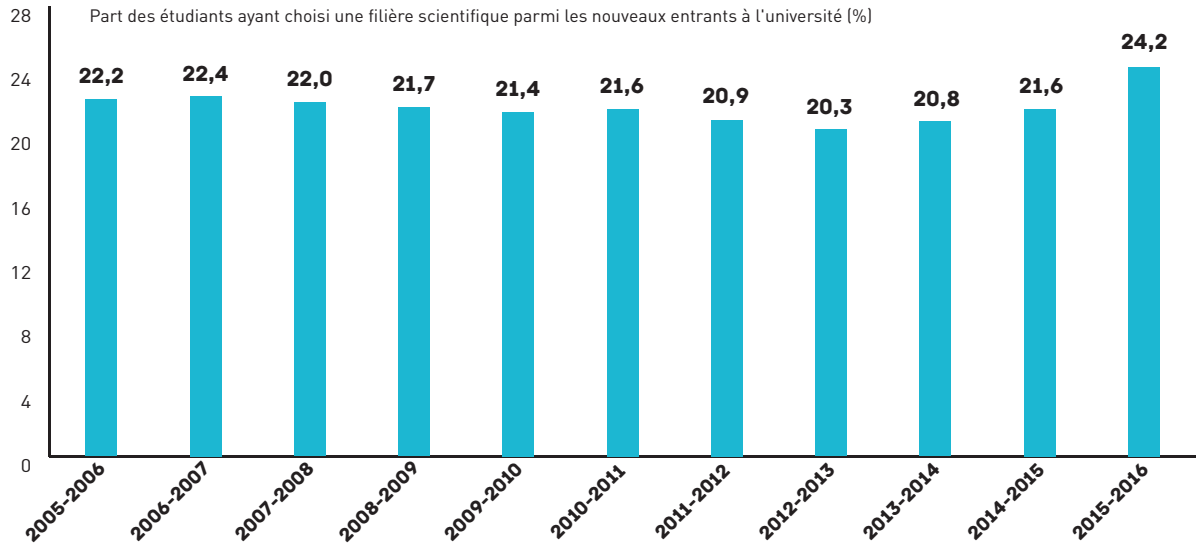
Il faut montrer aux jeunes que ces cursus conduisent aussi à des carrières dans les industries innovantes et dans les start-up. Un solide niveau scientifique doit donc leur être garanti dès la préparation au baccalauréat.

Les innovations de rupture exigent une connaissance pointue de « l'état de l'art » pour le faire évoluer. Seule la recherche permet d'y parvenir.

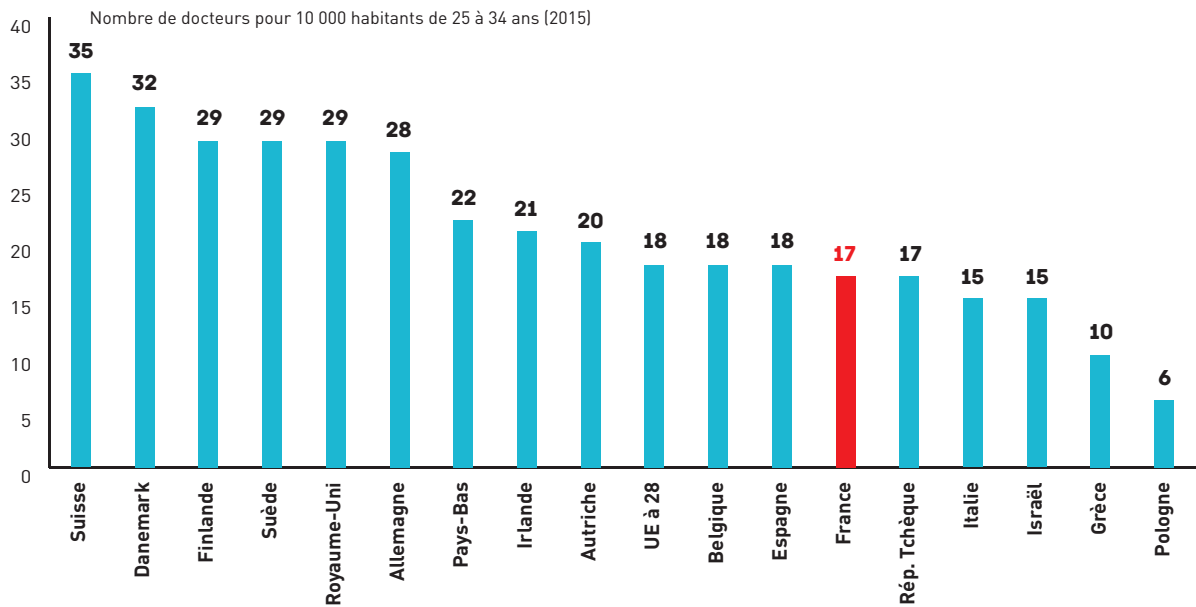
C'est pourquoi les formations doctorales doivent retrouver toute leur place dans l'offre de formation, y compris la formation continue en entreprise. Dans les pays leaders de l'innovation (Suisse, Allemagne, Scandinavie en Europe), le doctorat est considéré comme la formation à l'excellence donnant aux cadres la culture et les compétences qui permettent à leur entreprise de s'imposer dans la compétition mondiale.

**UN SOLIDE NIVEAU
SCIENTIFIQUE DÈS LE LYCÉE**

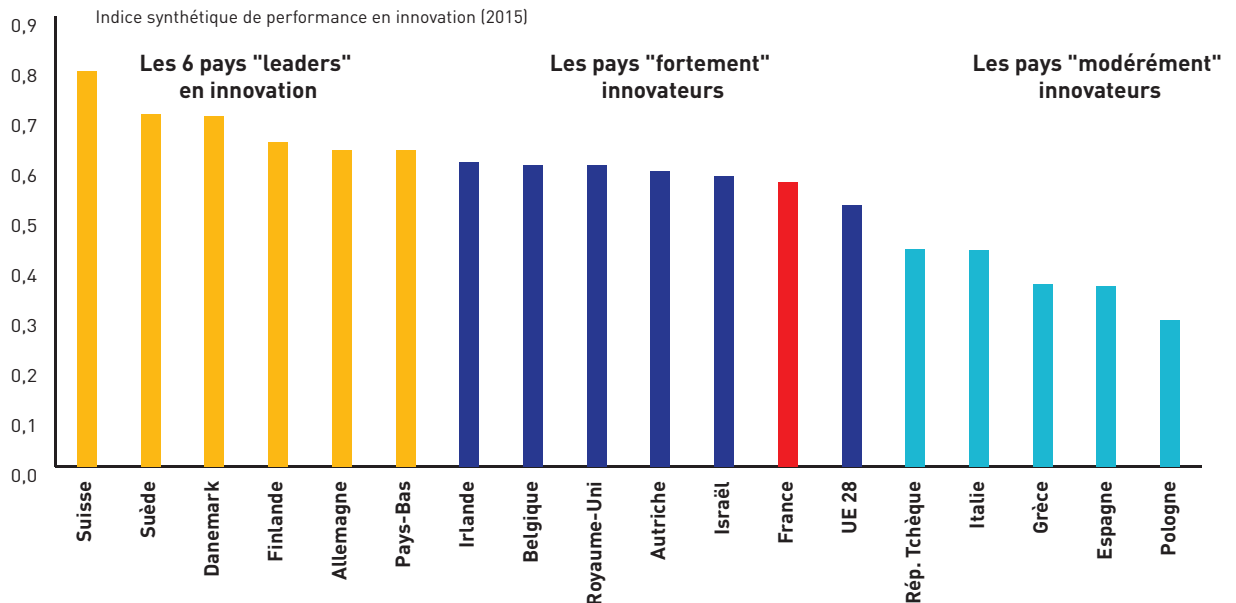
ENCOURAGER L'ORIENTATION DES ÉTUDIANTS VERS LES SCIENCES...



... ET AMPLIFIER LES FORMATIONS DOCTORALES...



... POUR QUE LA FRANCE REDEVienne UN LEADER EUROPÉEN DE L'INNOVATION



17

REVOIR LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

La réforme pourtant indispensable du financement de la protection sociale reste à ce jour inaboutie et appelle de nouvelles mesures. La situation ne peut être en effet considérée comme satisfaisante.

Les dépenses de protection sociale sont à un niveau record (31,5 % du PIB en 2016), très supérieur à celles de nos partenaires européens et à la moyenne de l'OCDE (21 %).

Ce haut niveau de dépenses sociales n'est pas soutenable au regard de la faible croissance économique. Elles pénalisent la compétitivité des entreprises et l'emploi, dès lors qu'elles sont financées plus qu'ailleurs par les cotisations sociales, c'est-à-dire par des prélèvements sur le travail (17 % du PIB en 2015, contre 14 % en Allemagne ou 10 % en Suède).

Alors que la plupart des pays européens cherchent à maîtriser leurs dépenses publiques et leurs prélèvements obligatoires pour renforcer leur compétitivité, la France reste à la traîne en Europe : malgré le Pacte de responsabilité et le CICE, les entreprises françaises continuent de pâtir d'un coût du travail plus élevé qu'ailleurs, notamment pour les salaires intermédiaires et élevés. Les dépenses sociales continuent de croître, contrairement à celles des autres pays européens, notamment du Nord, qui ont engagé un effort de modération.

Dans ce contexte, il faut d'abord créer un « choc de compétitivité » avec une baisse supplémentaire des cotisations sociales de 30 milliards d'euros à tous les niveaux de salaires.

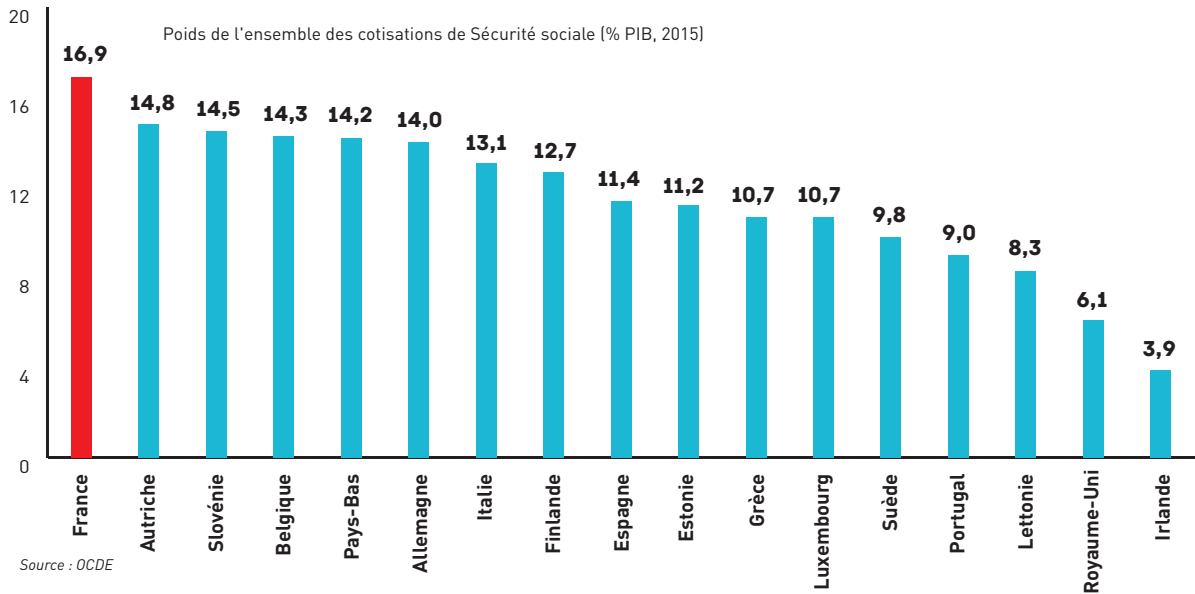
Il faut simultanément simplifier les dispositifs actuels d'allègement de charges, y compris le CICE, en mettant en place une franchise de cotisations sur les premiers euros de salaires à tous les niveaux de rémunération.

Il faut aussi réduire les dépenses sociales sans baisser le niveau de protection sociale, en améliorant l'efficacité du système et en mobilisant des leviers favorables à la croissance et à l'emploi.

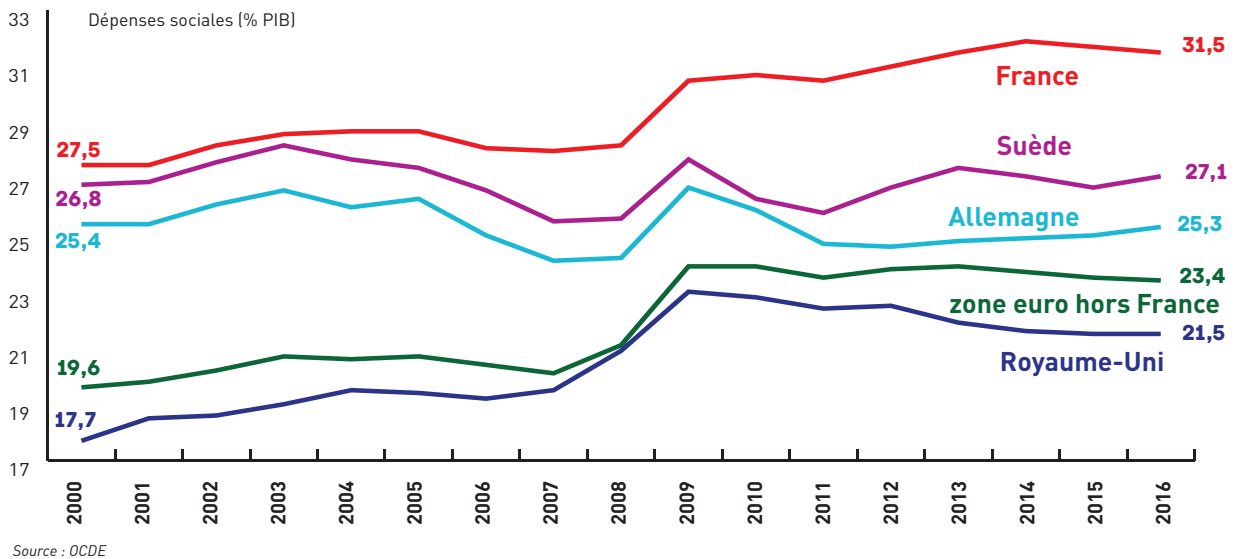
Il faut enfin transférer le financement des régimes de solidarité (prestations universelles famille et maladie) par des cotisations sociales vers l'impôt et/ou une contribution à assiette large (TVA, CSG), à l'instar de ce qui existe dans plusieurs pays voisins.

**(CRÉER UN CHOC
DE COMPÉTITIVITÉ)**

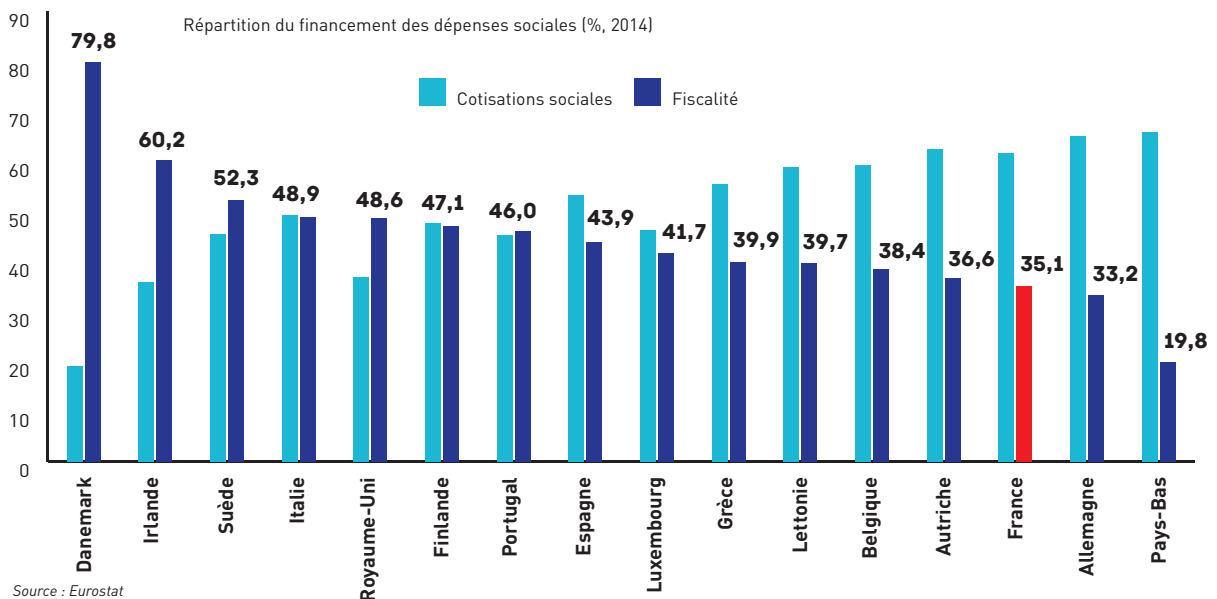
ALLÉGER LES CHARGES SOCIALES SUR LE TRAVAIL...



... EN BAISSANT LE NIVEAU DES DÉPENSES SOCIALES...



... ET EN FINANÇANT LES RÉGIMES DE SOLIDARITÉ PAR L'IMPÔT



18

PRÉPARER L'AVENIR DES RETRAITES

Le dossier des retraites n'est pas derrière nous : la pérennité financière du système n'est pas assurée et la question de l'équité entre générations et au sein d'une même génération reste posée.

Selon les dernières projections du Conseil d'orientation des retraites (COR) de juin 2017, le solde financier des régimes de retraite est plus préoccupant que celui issu des projections 2016 (révision des perspectives démographiques et économiques).

Quelle que soit l'hypothèse de productivité du travail retenue (1 %, 1,3 % ou 1,5 %), aucun retour à l'équilibre n'est envisagé d'ici à 2050 à législation constante.

Ces projections confirment la dégradation du ratio cotisants-retraités, de 1,7 cotisant pour 1 retraité aujourd'hui à 1,4 en 2050. Dans le même temps, les taux de remplacement vont s'éroder de près de 10 % entre la génération de 1950 et celle de 1990 (cadres ou non-cadres).

Ce constat impose sans attendre des réformes, à court terme pour consolider le système actuel de retraites, à plus long terme pour bâtir un système qui distingue mieux solidarité, contributivité et responsabilité.

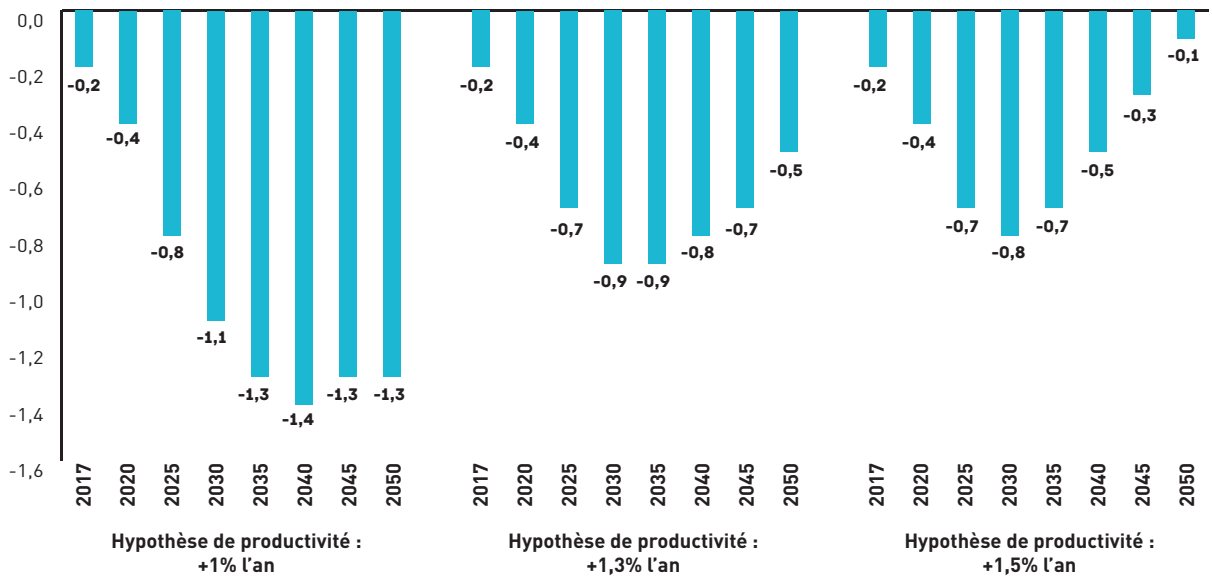
Ce qui suppose plusieurs types de mesures :

- reculer l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite de 62 ans aujourd'hui à 65 ans d'ici 2026 pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie, et porter la durée de cotisation à 43 ans d'ici 2026 pour tous ;
- parachever la convergence entre les régimes existants, notamment entre public et privé ;
- remplacer les nombreux dispositifs permettant un départ anticipé à la retraite (hors amiante, handicaps et accidents du travail) par un dispositif unique fondé sur le constat médical d'une usure prématurée, en lien ou non avec le travail ;
- bâtir un nouveau système à trois étages : un régime de base unique obligatoire de solidarité regroupant les très nombreux régimes actuels, financé par l'impôt ; trois régimes complémentaires obligatoires en points (salariés du privé, indépendants, fonctionnaires), financés par les cotisations salariés et employeurs ; et le développement, en complément des régimes par répartition, d'un étage de retraite supplémentaire facultative par capitalisation, à l'instar d'autres pays européens.

**(RÉFORMER
SANS ATTENDRE)**

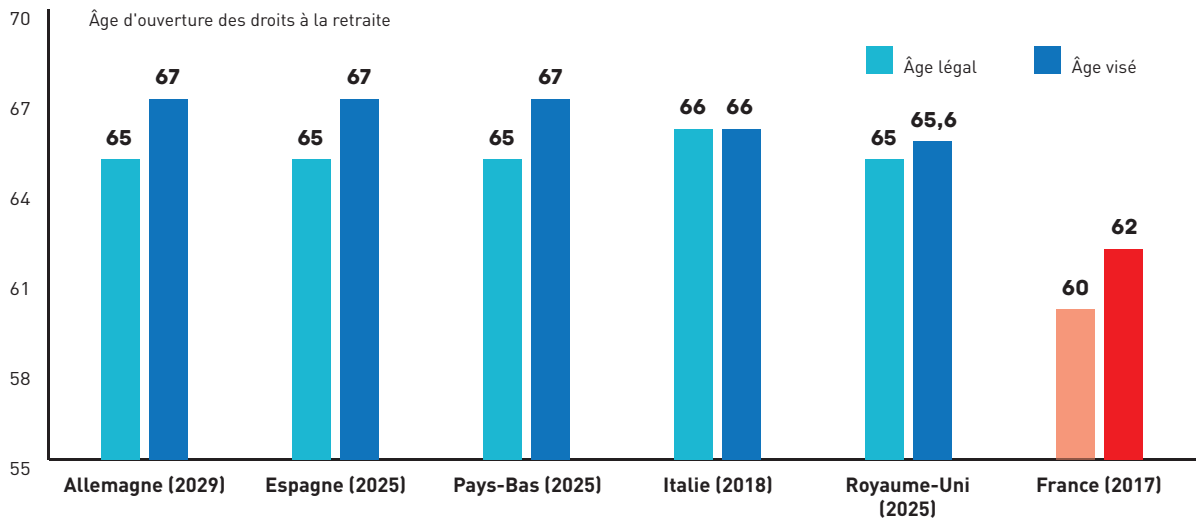
ASSURER LA PÉRENNITÉ FINANCIÈRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

Projection du solde financier des régimes de retraite (% PIB)



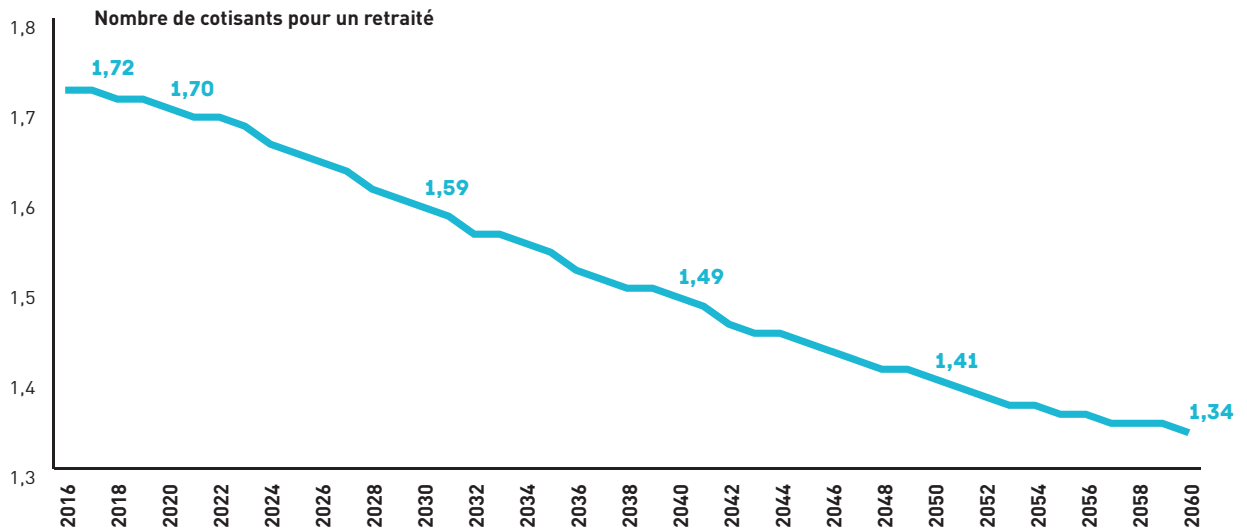
Source : Conseil d'orientation des retraites (rapport de juin 2017)

RECULER L'ÂGE D'OUVERTURE DES DROITS À LA RETRAITE...



Sources nationales

... POUR LIMITER LE DÉSÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE ENTRE ACTIFS ET RETRAITÉS



Source : Commission européenne (European Innovation Scoreboard 2016)

19

RÉFORMER LE SYSTÈME DE SANTÉ

Le système de santé est face à des défis considérables, mais aussi à des opportunités sans précédent liées aux transformations majeures du monde de la santé (révolution médicale et thérapeutique, retour de l'innovation médicamenteuse, e-santé...).

À défaut d'une adaptation rapide et profonde, le rapport qualité-prix du système de santé continuera de se dégrader, la compétitivité de nos champions mondiaux s'affaiblira et la modernisation du système de santé prendra encore plus de retard (télémédecine, virage ambulatoire).

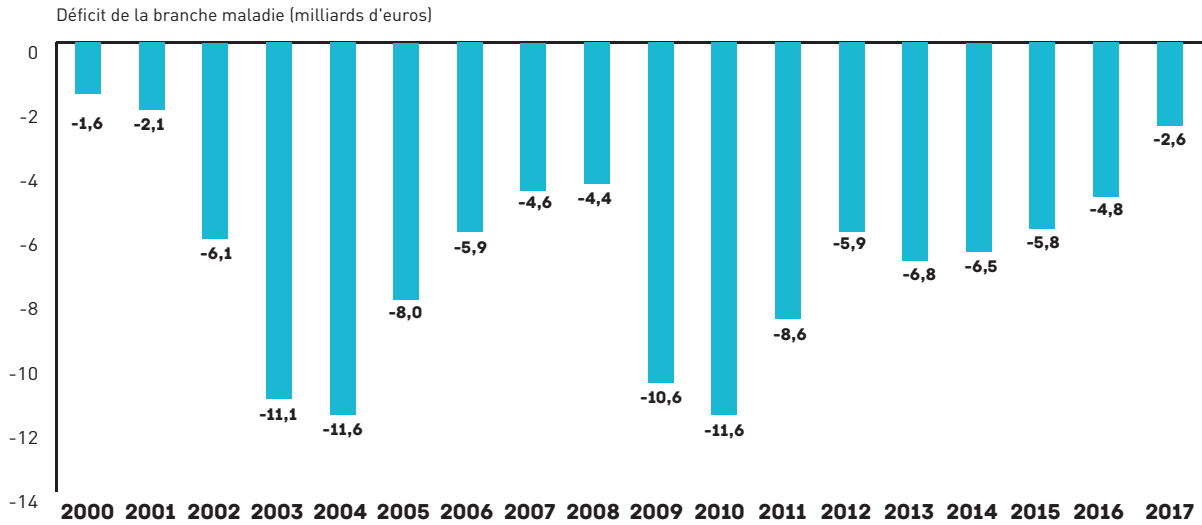
Le bilan des réformes récentes est très mitigé : accès territorial plus difficile aux soins, hausse des restes à charge des patients, déresponsabilisation et régulation des dépenses d'assurance maladie inadaptée, gouvernance éclatée et « bureaucratisation » du système. C'est dire l'urgence de réformer le système de santé en favorisant la qualité au moindre coût pour la collectivité, ce qui exige :

- un contrat de mandature associant l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs sur la base d'engagements réciproques ;
- un pilotage pluriannuel pour donner de la visibilité aux acteurs, avec un découplage des enveloppes budgétaires et un soutien à l'innovation en santé ;

- plus de proximité et d'agilité dans les décisions de santé : hôpitaux plus autonomes et plus responsables dans le cadre d'une véritable équité tarifaire, organismes complémentaires plus impliqués dans la gestion du risque santé (favoriser la contractualisation avec les professionnels de santé), patients acteurs de leur santé (prévention, éducation thérapeutique) ;
- une politique ambitieuse en matière d'*open data*, d'e-santé et de modernisation des systèmes d'information qui sont une condition indispensable des transformations en cours ;
- un transfert vers un impôt ou une contribution à assiette large du financement de l'assurance maladie obligatoire, qui repose encore trop largement sur les entreprises (42 %) malgré l'universalisation des prestations, les entreprises restant engagées sur la couverture complémentaire de leurs salariés.

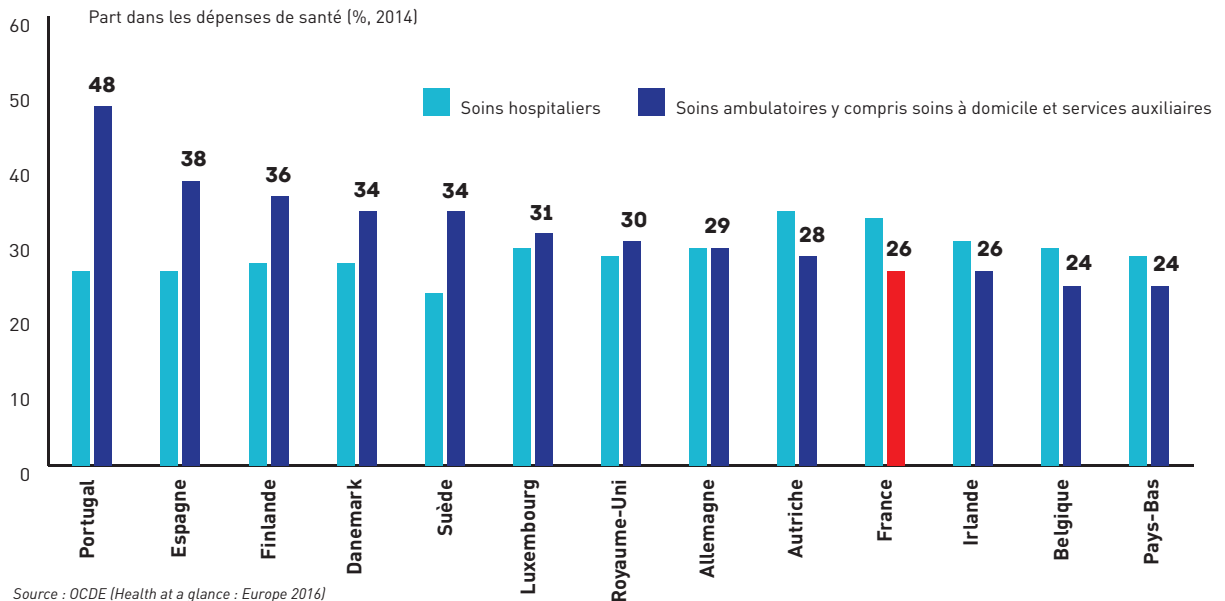
(PLUS DE PROXIMITÉ
ET D'AGILITÉ)

ACCROÎTRE L'EFFICIENCE DU SYSTÈME POUR RÉSORBER LE DÉFICIT DE L'ASSURANCE MALADIE



Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale

PRENDRE LE VIRAGE DE LA MÉDECINE AMBULATOIRE



Source : OCDE (Health at a glance : Europe 2016)

TIRER PLUS RAPIDEMENT PARTI DES INNOVATIONS DANS LE CHAMPS DE LA SANTÉ

Exemple du retard français en matière de télémédecine



Source : SNITEM

20

RÉDUIRE LE POIDS DE LA SPHÈRE PUBLIQUE

En 2016, la France est devenue championne d'Europe des dépenses publiques avec 56,2 % du PIB, soit 1 257 milliards d'euros. C'est l'expression d'une sphère publique en surpoids : record de dépenses sociales qui représentent 705 milliards d'euros (31,5 % du PIB), près de 6 millions de salariés, soit 88 pour 1000 habitants, contre 79 au Royaume-Uni et 56 en Allemagne.

Sans nuire au niveau des prestations et à la qualité des services publics, il est urgent de maîtriser le coût des administrations et d'améliorer de façon mesurable et continue la productivité de la sphère publique. Tout l'enjeu est de rompre avec la culture de la dépense et de la dette, ce qui implique d'aligner la dépense publique sur la moyenne européenne (49 % du PIB).

Plusieurs pays (Suède, Canada, Allemagne, Royaume-Uni) ont montré qu'il est possible d'améliorer l'efficacité de la dépense par une réforme réussie de l'État et une transformation efficace de l'action publique.

Pour rompre avec la dérive de la dépense publique, la France doit abandonner la politique du rabot. L'État doit recentrer son périmètre d'intervention sur ses missions régaliennes et

stratégiques (justice et sécurité, cohésion sociale et territoriale, politique d'éducation et de santé publique, investissement public utile à la croissance économique et à l'attractivité du territoire).

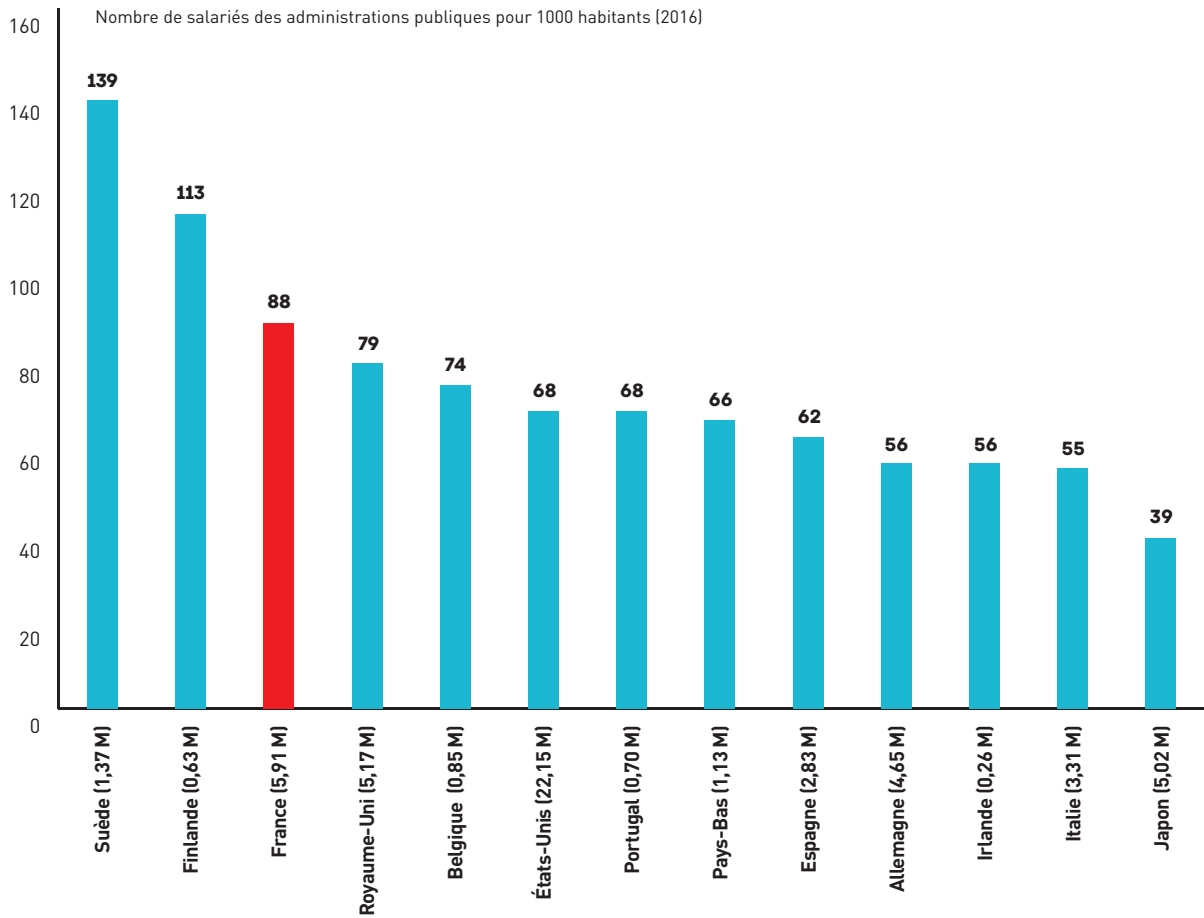
Il faut prédéfinir un programme pluriannuel de réduction des dépenses, en identifiant les missions relevant de l'État et des collectivités et celles pouvant être déléguées, mais aussi les économies pour les autres postes de dépenses et les procédures envisagées relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle.

Les documents budgétaires doivent être simplifiés et standardisés pour faciliter le suivi des dépenses de l'État, des collectivités et de la protection sociale.

Il importe enfin de rénover la gouvernance de la sphère publique en y introduisant une dimension RH, de définir les échelons de responsabilité, de repenser en conséquence les outils d'évaluation du processus et du suivi de l'action publique, notamment celui de la mise en œuvre des réformes qui doit être accessible à tous.

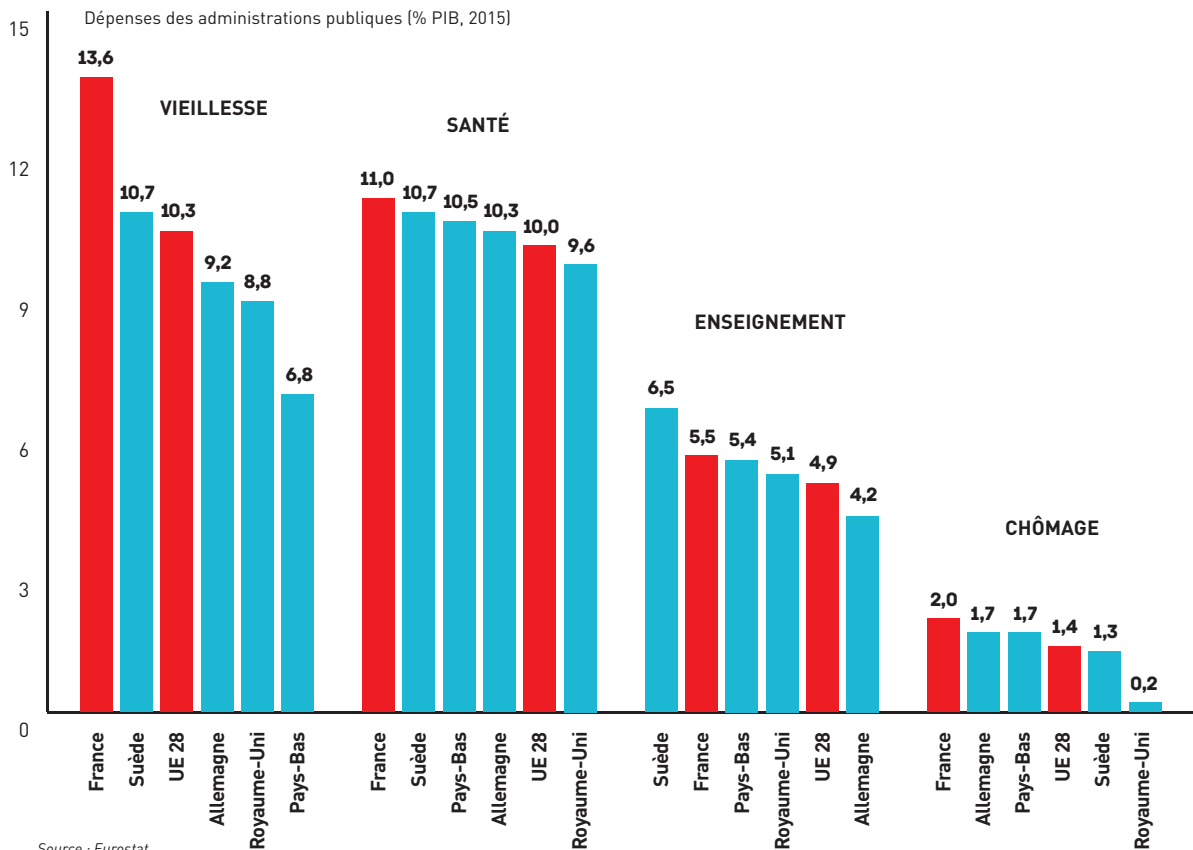
**ROMPRE AVEC LA CULTURE
DE LA DÉPENSE
ET DE LA DETTE**

MAÎTRISER LE CÔÛT DE FONCTIONNEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES



Sources : OCDE (salariés des administrations publiques), ONU (population)

FAIRE CONVERGER LA DÉPENSE VERS LA MOYENNE EUROPÉENNE



Source : Eurostat

21

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ÉTAT ET DES FONCTIONS PUBLIQUES

L'efficacité d'une politique publique ne se mesure pas qu'à l'aune des enveloppes budgétaires : mesuré en termes de PIB, le rendement de la dépense publique en France est parmi les plus faibles en Europe. Les marges de progrès sont importantes pour accroître la capacité d'adaptation de la sphère publique, élément clef de sa performance.

À cet égard, la transformation numérique de l'administration doit être accélérée : elle est une chance pour la transformation de l'État et pour des services à plus forte valeur ajoutée au bénéfice des usagers clients.

Un État plus efficace passe par une réforme des fonctions publiques. Outre la nécessaire maîtrise de la masse salariale (non remplacement d'agents partant à la retraite), il faut aligner la durée de travail (hebdomadaire et annuelle) de la fonction publique sur celle du secteur privé et faire évoluer le statut de la fonction publique qui doit être réservé aux seules missions régaliennes.

Ceci favorisera le nécessaire décloisonnement des trois fonctions publiques (État, collectivités, hôpital) et encouragera la mobilité des agents au sein de l'administration, mais aussi les passerelles professionnelles vers et depuis le secteur privé.

La réforme du millefeuille territorial impose de préciser de façon exhaustive les missions allouées à chaque échelon administratif.

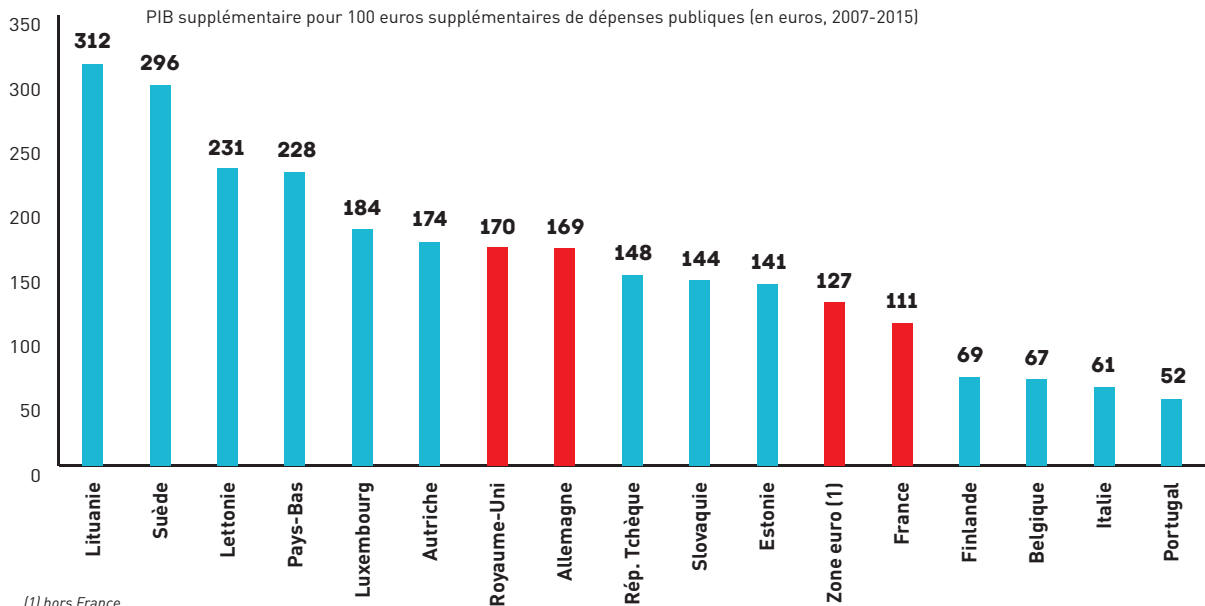
Il faut en finir avec la complexité de l'organisation des territoires, d'abord en supprimant définitivement la clause de compétence générale des collectivités, à l'origine de redondances, de financements croisés peu lisibles et de gaspillages : il faut définir des blocs homogènes de compétences pour les dépenses et symétriquement pour les recettes, afin que les décideurs soient aussi les payeurs et puissent être responsabilisés.

L'intérêt du contribuable et celui de la collectivité peuvent justifier la délégation de service public après mise en concurrence des prestations publiques.

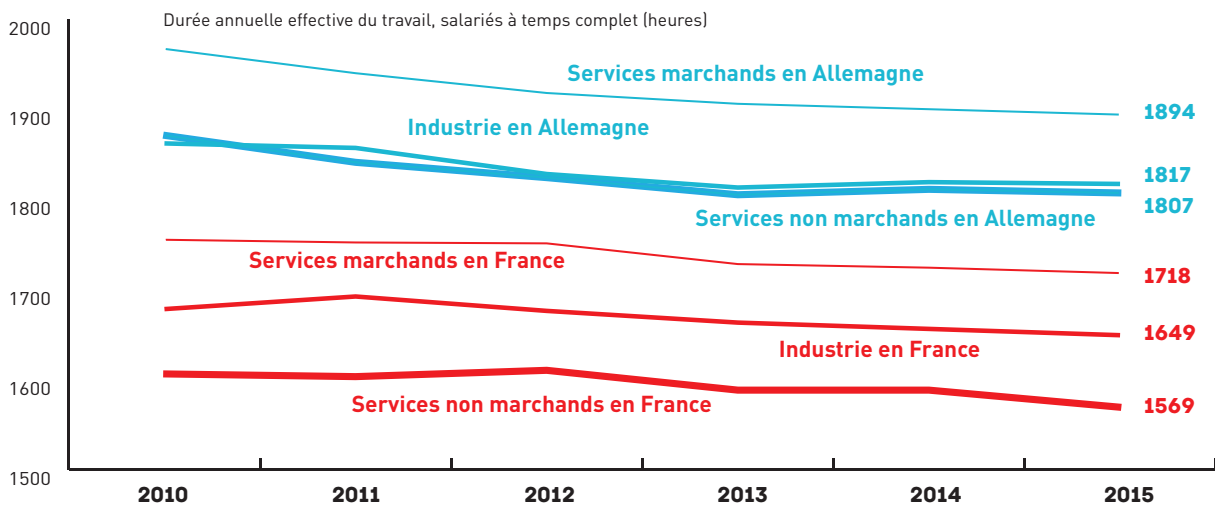
Ces évolutions supposent de développer une culture de l'efficience partagée par les managers et les agents publics, de repenser les outils de gestion publique et de créer une filière d'excellence opérationnelle dans la sphère publique.

**DEVELOPPER UNE CULTURE
DE L'EFFICIENCE**

ACCROÎTRE LE RENDEMENT DE LA DÉPENSE PUBLIQUE



ALIGNER LA DURÉE DU TRAVAIL DANS LES ADMINISTRATIONS SUR LE SECTEUR PRIVÉ



SIMPLIFIER LE MILLEFEUILLE TERRITORIAL POUR UNE DÉCENTRALISATION ABOUTIE



Source : Institut Montaigne [Décentralisation : sortons de la confusion, janvier 2016]

22

ACCÉLÉRER LA SIMPLIFICATION POUR REDONNER CONFIANCE

La simplification de l'action publique constitue un enjeu clef pour l'avenir de la France en restaurant un environnement nécessaire de confiance.

Il est urgent d'arrêter l'inflation législative et réglementaire. Un rapport récent de l'Inspection des finances pointe la tendance « nettement haussière » de la production annuelle de règlements depuis 2000.

Il pointe aussi les projets de loi, moins du fait de leur nombre que du nombre des articles issus des nombreux amendements parlementaires, qui peuvent doubler voire tripler ceux du projet initial. Autant de réalités qui expliquent la complexification du corpus législatif encadrant les activités des entreprises dans tous les domaines.

Le code général des Impôts, le code du Travail, le code de l'Environnement, le code de la Construction et de l'Habitation ont chacun augmenté de plus de 1000 pages depuis le début des années 2000. Ceci représente chaque année quatre cents à cinq cents pages de droit de plus que les chefs d'entreprise doivent s'approprier, avec tout ce qu'elles supposent d'obligations nouvelles pour eux, telles les déclarations administratives obligatoires dont les modalités de mise en œuvre induisent des

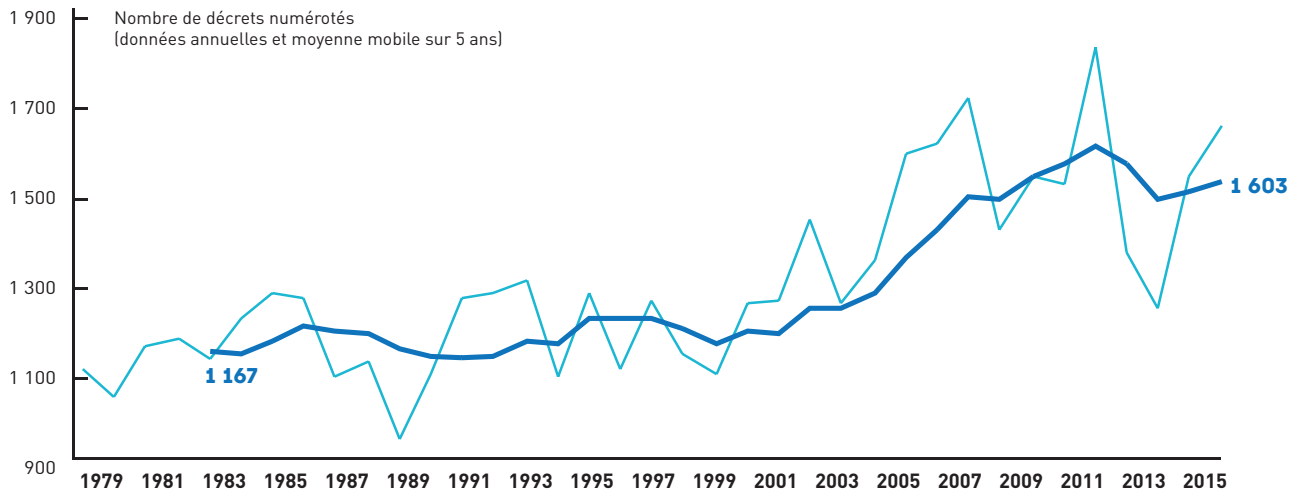
redondances, de la complexité technique, des contraintes fortes au regard de la législation européenne. L'exemple du *reporting* des émissions de gaz à effet de serre est illustratif à cet égard.

Il est donc urgent d'alléger, de simplifier et de stabiliser le corpus législatif. Pour ce faire, il faudrait instituer le principe du « one in, one out » selon lequel l'adoption de toute nouvelle réglementation générant un coût pour les entreprises soit assortie de la suppression de deux autres réglementations au coût économique équivalent.

S'imposent également un examen systématique des textes en vigueur pour supprimer ceux qui sont inutiles ou antiéconomiques, et des études indépendantes *ex ante* et *ex post* de l'impact des mesures législatives et réglementaires affectant les entreprises. Il est tout aussi impérieux de mettre fin à la surtransposition dans le droit français des directives européennes trop souvent porteuse de distorsions de concurrence.

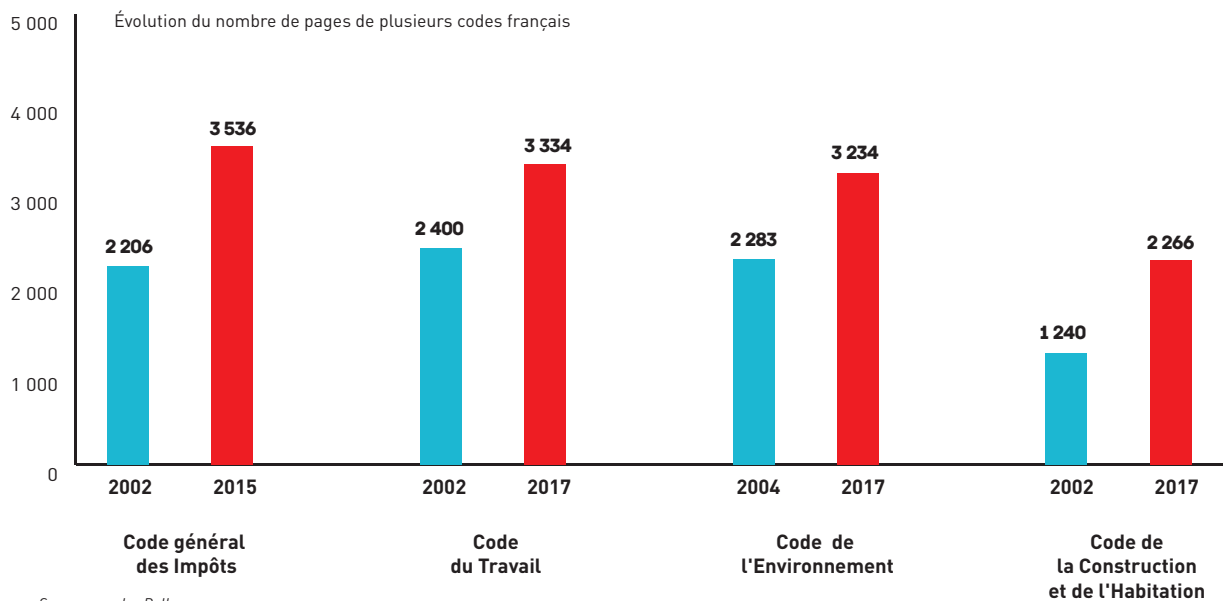
**(ALLÉGER,
SIMPLIFIER,
STABILISER)**

RALENTIR LA PRODUCTION DE TEXTES



Source : Les écarts réglementaires entre la France et les pays comparables (Inspection des finances, mars 2016)

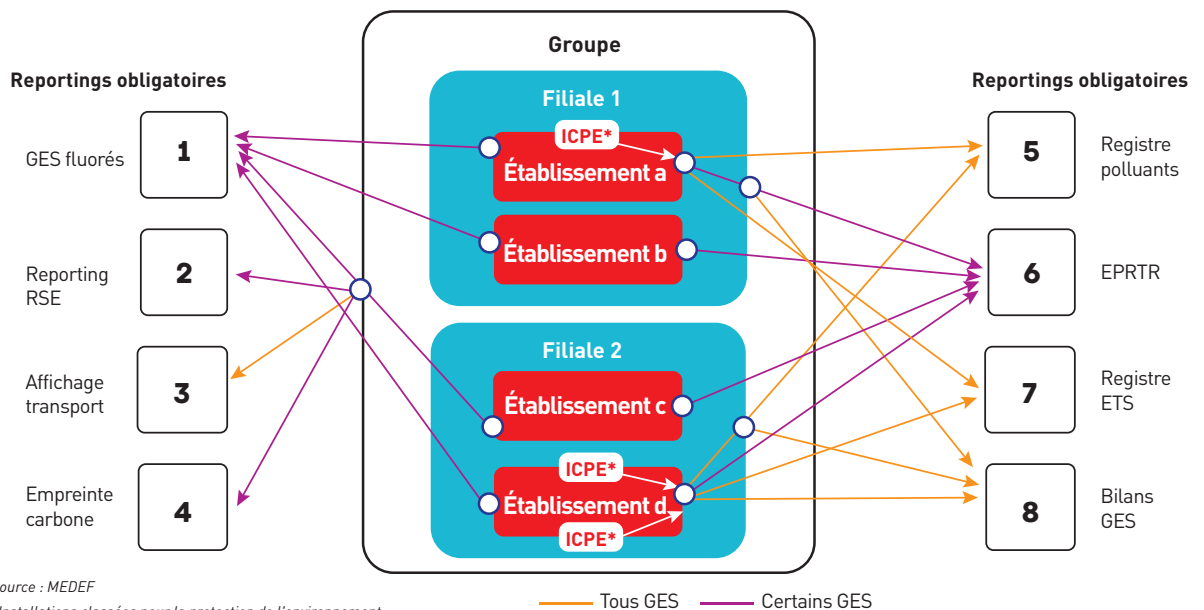
ALLÉGER ET SIMPLIFIER LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES



Sources : codes Dalloz

OPTIMISER LES MODALITÉS DES DÉCLARATIONS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES

Exemple du reporting des émissions de Gaz à effet de serre (GES)



Source : MEDEF

*Installations classées pour la protection de l'environnement



DES FAITS POUR DES ACTES

2014 T1 2014 T2 2014 T3 2014 T4 2015 T1 2015 T2 2015 T3 2015 T4 2016 T1 2016 T2 2016 T3 2016 T4 2013 T4 2014 T1 2014 T2 2014 T3 2014 T4 2015 T1 2015 T2 2015 T3 2015 T4 2016 T1 2016 T2 2016 T3 2016 T4



Rédaction MEDEF
Illustrations MEDEF - DR
Création, exécution



Cithéa Stratégies
Tél. : 01 53 92 09 00
www.citheacommunication.fr



Impression
Clumic Arts Graphiques
Tél. : 01 42 03 58 66
ISBN 978-2-86658-194-7
Dépôt légal Juillet 2017
Tous droits réservés.

CARTES SUR TABLE

2017



DES FAITS POUR DES ACTES



MEDEF